



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

(44<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 30 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5115).

#### CULTURE ET COMMUNICATION

##### Culture

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Rappel au règlement :

MM. Jean-Jack Queyranne, le président.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

MM. Jean-Jack Queyranne,  
Georges-Paul Wagner,  
M<sup>me</sup> Françoise de Panafieu,  
MM. Guy Hermier,  
Jean-Philippe Lachenaud,  
Bernard Schreiner,  
M<sup>me</sup> Yann Piat,  
MM. Alain Billon,  
Alain Calmat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5133).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### DEUXIÈME PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

### CULTURE ET COMMUNICATION

#### CULTURE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture.

La parole est à M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

**M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de la culture et de la communication, mes chers collègues, avant d'analyser au nom de la commission des finances les crédits de la culture pour 1988, je voudrais tout d'abord souligner qu'ils traduisent seulement pour partie l'effort accompli aujourd'hui par le Gouvernement en faveur de la culture.

Au cours de l'année 1987, celle-ci a en effet bénéficié de mesures qui, ne se traduisant pas principalement par des dotations budgétaires, témoignent de la place essentielle qu'elle occupe au sein de la politique gouvernementale.

Je pense, en premier lieu, aux initiatives d'une ampleur sans précédent prises en faveur du mécénat. Jusqu'à présent, la politique suivie en ce domaine se caractérisait par des mesures certes dignes d'intérêt, mais ponctuelles. L'an dernier, à l'initiative de son rapporteur spécial, la commission des finances avait demandé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une politique du mécénat sous tous ses aspects. Il est clair que cette observation a été pleinement suivie d'effet.

Au printemps dernier, le Gouvernement créait un conseil supérieur du mécénat culturel qui joue notamment un rôle décisif dans la procédure de cofinancement qui consiste à associer fonds publics et fonds privés.

En second lieu, le Parlement a adopté la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat qui renouvelle profondément le dispositif juridique et fiscal dans lequel s'inscrit le financement privé des activités d'intérêt général, en particulier de caractère culturel. Lorsque cette loi exercera pleinement ses effets - c'est-à-dire en 1990 - il en résultera une dépense fiscale que l'on peut évaluer globalement à 300 millions de francs, dont une bonne partie profitera aux activités culturelles.

Une autre initiative importante de caractère fiscal en faveur de la culture est l'abaissement à 18,6 p. 100 du taux de T.V.A. applicable aux disques et aux autres supports du son préenregistrés prévu à l'article 11 du projet de loi de finances. Promise de longue date et attendue avec impatience, cette mesure entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> décembre prochain grâce à un amendement de la commission des finances. Elle entraîne une dépense fiscale de 760 millions de francs.

Le Gouvernement n'a cependant pas tiré prétexte de ces mesures fiscales très significatives pour opérer le désengagement budgétaire hâtivement dénoncé par certains lors de l'examen des crédits de la culture pour 1987.

Le présent projet de budget pour 1988 s'élève à 8 593 millions de francs en crédits de paiement ; le montant des autorisations de programme est de 1 984 millions de francs.

En dépit de certaines insuffisances, ce projet de budget est un bon projet de budget. Sans doute est-il apparemment en diminution par rapport au budget de 1987. Mais, comme le montre mon rapport écrit, cette diminution s'explique exclusivement par la décroissance des dotations dont bénéficient les grands équipements culturels, décroissance elle-même liée à l'achèvement ou à l'état d'avancement de certaines de ces opérations.

L'activité culturelle proprement dite se voit attribuer, quant à elle, des dotations en progression de 2,5 p. 100 pour les crédits de paiement et de plus de 15 p. 100 pour les autorisations de programme.

Du point de vue des emplois les perspectives sont également satisfaisantes, malgré la suppression de 175 emplois qui reflète la participation du ministère de la culture et de la communication à l'effort général de réduction des effectifs de la fonction publique. Trois cent huit emplois sont en effet créés, auxquels il convient d'ajouter les 157 emplois prévus sur le budget de la réunion des musées nationaux pour la mise en service d'espaces créés sous la cour Napoléon dans le cadre de l'opération du Grand Louvre.

Indépendamment de ces données globales, le projet de budget de la culture pour 1988 a le mérite de poursuivre, avec des moyens sensiblement renforcés, la mise en œuvre de deux priorités, certes moins médiatiques, mais incontestables : la sauvegarde du patrimoine monumental et les enseignements artistiques.

En cette année où nous célébrons le millénaire capétien, il est très satisfaisant que le Gouvernement ait déposé un projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental. Ce texte prévoit l'ouverture de 5 milliards de francs en autorisations de programme sur les cinq prochains exercices budgétaires, ces crédits étant exprimés en francs 1988 et devant être réévalués chaque année par application de l'indice des prix le plus adapté. Dès 1988, la programmation ainsi retenue conduit à une progression de 27 p. 100 des dotations consacrées à la sauvegarde du patrimoine monumental. Mon rapport écrit fait le point sur les conditions d'utilisation de ces dotations. Je soulignerai notamment la priorité accordée aux travaux de restauration de nos cathédrales qui constituent l'un des éléments les plus précieux de notre patrimoine et dont beaucoup souffrent d'un inquiétant état de dégradation.

La commission des finances sera, bien entendu, vigilante quant à la couverture effective de ces autorisations de programme par les crédits de paiement nécessaires. Reprenant une remarque de l'un de ses membres, je formulerai également le vœu que les édifices religieux n'appartenant pas à l'Etat bénéficient de dotations significatives dans le cadre de cette programmation. Je pense cependant que nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de l'effort accompli par le Gouvernement en faveur des monuments historiques qui n'a d'autre précédent que celui dont André Malraux fut l'initiateur par ses lois de programme de 1962 et 1967.

Seconde priorité : les enseignements artistiques. En effet, notre assemblée examinera bientôt l'important projet de loi sur les enseignements artistiques qui définit une politique d'ensemble dans ce domaine essentiel.

Conformément à l'engagement du Premier ministre, les enseignements artistiques bénéficient de 201 millions de francs au total en mesures nouvelles se répartissant entre le budget de la jeunesse et des sports, à hauteur de 37 millions de francs, celui de l'éducation nationale, à hauteur de 74 millions de francs, et le budget de la culture, à hauteur de 90 millions de francs.

Cette dernière dotation sera notamment destinée aux actions vers le public scolaire, au renforcement des enseignements spécialisés relevant du ministère de la culture et de la communication, ainsi qu'à l'amélioration de l'équipement des établissements qui dispensent ces enseignements.

Sans doute le développement des enseignements artistiques n'est-il pas uniquement ni même principalement lié à l'accroissement de dotations budgétaires. Il importe avant tout que soient remis en cause des comportements anciens, et encore trop largement partagés, qui tendent à réduire les disciplines artistiques à un rang secondaire au sein de notre système éducatif. Mais la voie tracée par le Gouvernement est la bonne.

J'en viens maintenant aux autres secteurs de l'action culturelle qui, sans être prioritaires, bénéficient néanmoins de mesures nouvelles significatives. Je ne retiendrai ici que les plus importantes d'entre elles, en vous renvoyant à mon rapport écrit pour une description plus complète.

Dans le domaine des archives, je relèverai la création de trente et un emplois nécessaires à l'ouverture de nouveaux équipements tels que le centre d'accueil et de recherche des archives contemporaines dans le Marais et le centre des archives du monde du travail à Roubaix, ainsi que le maintien à un haut niveau de la dotation prévue pour la construction de dépôts d'archives départementales.

Le secteur de la lecture publique se voit en particulier attribuer des dotations en nette progression pour la restauration de fonds anciens de bibliothèques et les crédits nécessaires à la poursuite de la couverture de l'ensemble du territoire en bibliothèques centrales de prêt.

En ce qui concerne le patrimoine muséographique et les arts plastiques, les mesures les plus importantes sont liées à la poursuite de l'opération du Grand Louvre que j'examinerai ultérieurement. Il convient cependant de noter, en outre, l'augmentation des crédits d'acquisition de la réunion des musées nationaux. Je regrette, en revanche, la suppression de quarante-sept emplois alors que l'effectif des personnels des musées nationaux n'est pas précisément pléthorique.

Les musées classés et contrôlés de province bénéficient de dotations d'équipement en nette progression : 82,5 millions de francs en autorisations de programme contre 71,5 millions de francs en 1987.

Dans le domaine du théâtre, je relèverai l'augmentation des moyens de fonctionnement de certains théâtres nationaux, mais, en analysant plus loin les difficultés de la Comédie française, j'aurai l'occasion de m'interroger sur le bien-fondé de la répartition de ces crédits supplémentaires. Je pense que l'on peut, au contraire, se réjouir de l'évolution des dotations allouées aux centres dramatiques nationaux qui compense les effets des mesures d'économies résultant du premier collectif budgétaire de 1986 et permet ainsi la création de nouveaux centres dramatiques.

Les mesures nouvelles concernant le secteur de la musique et de la danse sont, pour partie, liées au développement des enseignements artistiques ou à la poursuite des travaux de réalisation de grands équipements culturels. Mais d'importantes dotations sont également prévues pour la danse puisque à votre initiative, monsieur le ministre, 1988 a été consacrée « année de la danse ». La création chorégraphique est ainsi favorisée par une mesure nouvelle de 10 millions de francs qui accroît de 22 p. 100 les dotations prévues en ce domaine par le budget de 1987. La diffusion de la danse à l'étranger se voit attribuer une mesure nouvelle de 8,4 millions de francs destinée, d'une part, à favoriser la diffusion de spectacles de ballets par la télévision et, d'autre part, à améliorer l'équipement des lieux de spectacle pour la danse.

En ce qui concerne, enfin, le secteur de l'environnement culturel, qui se caractérise par sa diversité, je constate un accroissement des dotations allouées aux conventions de développement culturel et aux grandes opérations culturelles dans les régions qui avaient fait pour 1987 l'objet de mesures d'économies. Mais je m'arrêterai surtout sur la procédure de cofinancement lancée au mois d'avril dernier après la création du conseil supérieur du mécénat culturel.

Le bilan de cette procédure est satisfaisant sur le plan quantitatif : 30 millions de francs ont été dégagés en sa faveur au titre du présent exercice budgétaire. Il apparaît qu'à la fin de cette année, 27 millions de francs auront été distribués aux entreprises culturelles pour la réalisation de projets ayant fait l'objet de soixante-dix contrats de partenariat et 37 millions de francs de mécénat privé auront été parallèlement collectés.

Pour 1988, la procédure de cofinancement bénéficie d'une dotation supplémentaire de 11 millions de francs.

Ayant ainsi exprimé la satisfaction globale que m'inspire le projet de budget, je ne voudrais cependant pas passer sous silence un certain nombre de sujets de préoccupation, qui ne revêtent d'ailleurs pas tous un caractère strictement financier.

Il s'agit tout d'abord de la situation du cinéma, dont les médias évoquent abondamment les difficultés actuelles. Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de souligner récemment devant notre assemblée que ces difficultés ne concernent pas aujourd'hui la production puisque les investissements ont été, au cours du premier semestre de l'année, supérieurs de 27,6 p. 100 à ceux du premier semestre de 1986.

**M. Bernard Schraier.** Les coûts ont augmenté !

**M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial.** Mais il est vrai que la baisse de fréquentation des salles, qui a commencé dès 1982, prend des proportions fort inquiétantes et que la prolongation de ce phénomène ne manquerait pas d'avoir rapidement des incidences sur la création et la production cinématographiques françaises.

A titre d'explication, il convient d'évoquer le nombre élevé et croissant des films diffusés par la télévision, ce qui tend à modifier substantiellement et parfois brutalement les règles de concurrence entre l'audiovisuel et le cinéma.

Pour incontestable qu'elle soit, une telle affirmation n'épuise pas toutes les données du problème.

On assiste en effet depuis quelque temps à une modification profonde des goûts et du comportement du spectateur, consommateur, et je me demande si les conditions d'accueil qui lui sont réservées, trop souvent déficientes, ne contribuent pas à l'éloigner des salles de cinéma. Actuellement, le parc des salles se compose de nombreux complexes dotés de plusieurs petites salles, alors que le spectateur, semble-t-il, attend désormais du cinéma des conditions de diffusion des films très différentes de celles que lui offre la télévision : un écran large et un son d'une excellente qualité. Le renouvellement du parc des salles s'impose donc. Bien évidemment, il supposera un effort financier des exploitants, et je considère comme vivement souhaitable que cet effort soit encouragé par un régime fiscal incitateur.

Du point de vue strictement budgétaire, la mesure qui suscite le plus d'interrogations est sans conteste la suppression de la contribution du budget de l'Etat au compte de soutien de l'industrie cinématographique. Cette suppression représente, pour le compte de soutien, une perte de ressources de 90 millions de francs à laquelle s'ajoute la diminution de 30 millions de francs du produit de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma. Cette perte de ressources, de 120 millions de francs au total, est toutefois compensée exactement par l'augmentation d'une autre ressource du compte de soutien, le prélèvement sur les recettes des sociétés de télévision institué en 1984.

Tout en mesurant le caractère rigoureux des crédits du cinéma pour 1988, je considère qu'il n'est pas anormal qu'au lieu d'être pris en charge directement par le budget de l'Etat le financement public de l'industrie cinématographique soit assuré dans des proportions de plus en plus importantes par un prélèvement sur les recettes des sociétés de télévision. Cette dernière n'est-elle pas, pour une bonne part, à l'origine de ses difficultés ?

J'émet en revanche le vœu que l'Etat manifeste largement son souci de résoudre les problèmes de l'industrie cinématographique en favorisant une meilleure concertation entre les professionnels du cinéma et ceux de l'audiovisuel et que la

commission nationale des communications et des libertés veille avec la plus grande rigueur au respect par les sociétés de télévision de leurs obligations en matière de diffusion de films.

Autre sujet de préoccupation : la situation difficile de certaines grandes institutions. Dans mon rapport écrit, j'analyse les problèmes de la Bibliothèque nationale, de l'Opéra de Paris et de la Comédie-Française. Je me limiterai aux difficultés de cette dernière institution.

Depuis une dizaine d'années, la Comédie-Française a été victime d'une certaine rigueur budgétaire, même au cours des périodes où les crédits de la culture ont connu un rythme d'augmentation satisfaisant. C'est pourquoi elle ne dispose que d'un budget de production très faible compte tenu du nombre généralement élevé de ses productions nouvelles lors de chaque saison. Ce budget s'est, par exemple, élevé à 7,5 millions de francs en 1987 pour une moyenne de 8 à 10 représentations par semaine, alors que dans le même temps, le Théâtre de l'Europe disposait d'un budget de production de 6 millions de francs pour une saison ne comprenant au total que 23 représentations.

La situation financière de la Comédie-Française a été, en outre, singulièrement aggravée par la longue grève des personnels du plateau, qui revendiquaient la parité de leurs rémunérations avec celles de leurs collègues du Palais Garnier. Cette revendication était liée à l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives signées par le directeur de l'Opéra de Paris en 1985, qui ont elles-mêmes lourdement pesé sur l'équilibre financier de cette institution.

Il est donc très regrettable que le projet de budget n'accorde qu'une dotation supplémentaire d'un million de francs à la Comédie-Française et ne prévoient en sa faveur aucune subvention d'équipement. Dans le même temps, le Théâtre de l'Europe bénéficie d'un accroissement de ses moyens de 3 millions de francs, somme dont l'importance n'a pas été clairement justifiée à votre rapporteur.

Sans mettre le moins du monde en cause le talent du directeur de ce théâtre, ne serait-il pas souhaitable, monsieur le ministre, que les moyens supplémentaires qui lui sont accordés soient quelque peu réduits au profit d'une institution prestigieuse entre toutes ?

Avant de terminer mon propos, je voudrais rapidement faire le point sur la réalisation des grands équipements culturels, notamment l'Opéra de la Bastille et le Grand Louvre.

Les travaux de construction de l'Opéra de la Bastille se poursuivent normalement et les conditions de gestion administrative de cet équipement viennent d'être définies conformément aux recommandations du rapport de M. Raymond Soubie : l'Opéra de la Bastille et le Palais Garnier constitueront deux entités juridiques distinctes, mais unies par des liens privilégiés.

Sauf en ce qui concerne la salle Favart, la vocation des différents équipements lyriques de la capitale après l'ouverture de l'Opéra de la Bastille est désormais fixée.

Pour ce qui est de l'opération du Grand Louvre, l'année 1988 est une année importante puisqu'elle verra l'ouverture au public du hall Napoléon sous la pyramide érigée par M. Pei.

En vue de cette ouverture, le musée du Louvre bénéficiera de la création de 143 emplois budgétaires auxquels s'ajouteront 157 emplois nouveaux financés par le budget de la réunion des musées nationaux. Par ailleurs, 61,5 millions de francs supplémentaires sont prévus en crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, ils seront notamment destinés à l'engagement de travaux muséographiques de la seconde tranche dont le principe a été récemment confirmé par le Gouvernement : 320 millions de francs seront ouverts en autorisations de programme.

J'évoquerai enfin un dernier aspect positif de ce projet de budget en ce qui concerne un problème dont j'avais souligné l'importance dans mon intervention de l'an dernier : la répartition de la dépense culturelle de l'Etat entre Paris et l'ensemble des autres départements.

Comme le montre mon rapport écrit, qui s'appuie sur les données d'une récente réponse ministérielle à une question écrite de M. Robert Poujade, la période 1981-1985 a vu une nette progression de la part occupée par la capitale au sein de cette répartition. Rien de surprenant à cela : cette période

fut celle de la montée en puissance des crédits alloués aux grands équipements culturels, parisiens pour la plupart d'entre eux. L'année 1987 marque un léger redressement de la situation de la province, redressement qui devrait s'accroître au cours de l'année 1988.

Cette évolution est due à l'ensemble des mesures favorables à la province prévues par le projet de budget, mais aussi à la diminution des dotations consacrées aux grands équipements culturels. Puisse-t-elle ne pas être remise en cause par l'augmentation inévitable des dotations de fonctionnement de ces équipements lorsqu'ils seront ouverts au public !

Au total, monsieur le ministre, malgré quelques ombres, votre projet de budget contient des perspectives favorables au développement de la vie culturelle de tous les Français. Concernant notamment la sauvegarde du patrimoine et le développement des enseignements artistiques, il témoigne du souci du Gouvernement de veiller à l'expression culturelle de la France au travers de son passé et en vue du futur.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, comme l'a fait votre commission des finances, à adopter les crédits de la culture pour 1988. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

**M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant l'an dernier le budget de la culture, je soulignais la détermination du nouveau gouvernement à infléchir sa politique culturelle vers une nouvelle logique de l'intervention publique, en rompant avec l'orientation suivie pendant cinq ans.

C'est ainsi que le Gouvernement affichait, dès le printemps 1986, sa volonté de recentrer le rôle de l'Etat sur quelques actions prioritaires et par trop délaissées au cours de la précédente législature, telles que le développement des enseignements artistiques et la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

Trop souvent, on le sait bien, les gouvernements affichent en début de législature des intentions louables et font des promesses faciles qui ne sont pas suivies d'effet.

Il convient donc de saluer ici la continuité dont fait preuve le budget de la culture qui comporte des mesures nouvelles de nature à répondre aux priorités affichées dès l'an passé et qui font, parallèlement, l'objet de deux projets de loi déposés récemment sur le bureau du Sénat, comme le Gouvernement s'y était engagé.

Le premier de ces projets a trait aux enseignements artistiques, pour lesquels 200 millions de francs sont dégagés, dont 90 millions de francs au titre du ministère de la culture.

Je voudrais insister sur l'importance de ce texte fondamental, d'abord parce que l'éducation de la sensibilité, du goût, a été beaucoup trop souvent et trop longtemps négligée dans l'éducation des jeunes Français, ensuite parce que, promis fort souvent depuis des dizaines d'années, ce texte n'a jamais été déposé. M. Jack Lang avait déjà promis, en 1981, de déposer dans l'année à venir un projet de loi concernant l'enseignement artistique. Il ne l'a jamais fait !

**M. Bernard Schreiner.** Il en a déposé d'autres !

**M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis.** Le second.

Le second projet concerne la protection et la valorisation du patrimoine monumental et prend la forme d'un projet de loi de programme à l'appui duquel 5 milliards de francs seront engagés sur cinq ans.

Là aussi, je voudrais insister sur l'importance de cette loi de programme.

Après la loi de programme d'équipement des musées, dont je fus le rapporteur en 1978 et qui a permis de créer le musée d'Orsay et de sauvegarder une partie de notre patrimoine, vous déposez maintenant, monsieur le ministre, une deuxième loi de programme, celle qui permettra de sauvegarder l'essentiel des richesses de notre pays. Le passé intégré dans les perspectives d'avenir c'est la grandeur de notre pays.

Après ces remarques, je n'analyserai pas de nouveau le budget dans les détails et limiterai mon propos à une constatation et à quelques observations.

La constatation, que tout rapporteur se doit de faire, porter sur l'évolution des crédits.

Si l'on tient compte des grands travaux, ils accusent une diminution de 2,55 p. 100.

Mais, en exceptant les grands travaux et en additionnant les dépenses ordinaires aux autorisations de programme, la progression est de 7,5 p. 100 ; en additionnant les dépenses ordinaires aux crédits de paiement, la progression est de 2,56 p. 100.

Cette évolution résulte d'abord de la diminution des crédits pour les grands travaux, avec l'achèvement d'un certain nombre d'entre eux, comme le musée d'Orsay, ou le parc de La Villette, et la poursuite de la Cité de la Musique, de l'Opéra de la Bastille et du Grand Louvre.

Elle résulte, ensuite, de l'importance des dépenses fiscales. La loi sur le mécénat devrait représenter une dépense fiscale de 200 millions de francs pour l'Etat et la diminution du taux de la T.V.A. applicable aux supports de son préenregistrés entraînera une dépense fiscale estimée à 680 millions de francs.

Elle résulte, enfin, du désengagement de l'Etat. Il est prévu, en effet, de supprimer toute contribution budgétaire de l'Etat, soit une économie de 90 millions de francs, à la section « cinéma » du compte de soutien. Ce désengagement devrait être compensé par l'augmentation attendue du prélèvement sur les recettes de télévision.

Je présenterai maintenant cinq observations.

La première - le rapporteur de la commission des finances a fait la même - a trait à la parité des dépenses culturelles entre Paris et la province.

La baisse des dotations du ministère est essentiellement due à l'achèvement des grands travaux, mais il se pourrait que cette baisse ne fût que conjoncturelle. En effet, nous traversons aujourd'hui une période assez favorable qui se traduit par une baisse des crédits d'équipement, sans que la montée en charge des dépenses de fonctionnement soit achevée. Quand ce sera le cas, il y a fort à craindre que les crédits nécessaires soient alors dégagés non par un effort nouveau, mais par une ponction opérée sur les crédits d'action culturelle.

Ainsi, actuellement, le coût de fonctionnement du musée du Louvre s'élève à environ 150 millions de francs. A l'achèvement de l'opération Grand Louvre, qui peut être conduite en dix ans, ce coût est évalué à 500 millions de francs !

Dès maintenant, il y a lieu de relever que, alors que le ministère consent un effort significatif de réduction des effectifs, puisque 175 suppressions d'emplois sont prévues, l'évolution globale des effectifs sera largement positive, puisque 308 nouveaux emplois seront créés, dont 143 pour le seul Grand Louvre, auxquels s'ajoutent 157 créations sur le budget de la réunion des musées nationaux au titre de l'ouverture du hall d'accueil de la Cour Napoléon. Ce sont donc, en cette période de rigueur budgétaire, 300 emplois nouveaux réservés au seul musée du Louvre.

On peut dès lors craindre que lorsque l'ensemble des grandes opérations culturelles aura été mené à bien, les seules dépenses de fonctionnement ne remettent en cause la parité Paris-province, que le ministre s'enorgueillit avec raison d'avoir restaurée. L'évolution des crédits consacrés à la province s'était en effet détériorée tout au long de la précédente législature, au point de ne représenter en 1986 que 40 p. 100 des dépenses, contre 60 p. 100 pour Paris.

Ce rapport avait été ramené à 44 p. 100 contre 56 p. 100 pour 1987, et il devrait s'établir à 49 p. 100 contre 51 p. 100 en 1988. Mais il faut absolument éviter que, pour les raisons que je viens d'exposer, ce rapport se détériore de nouveau au cours des prochaines années. C'est pourquoi je crois utile de demander que les moyens nécessaires au fonctionnement des grands établissements issus des grands travaux fasse l'objet dans l'avenir de mesures nouvelles, sans que la parité entre la province et Paris soit remise en cause.

Ma deuxième observation a trait au cinéma. Ce dernier traverse une crise qui n'est pas celle de la production ou de la création - vous l'avez fort bien dit, monsieur le ministre - production et création qui se portent bien...

**M. Bernard Schreiner.** C'est faux !

**M. Jean-Paul Fuchs,** rapporteur pour avis. ... et qui font du cinéma français le second du monde. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Georges Hage.** C'est une contrevérité ! Recevez les syndicats, ils vous le diront !

**M. Bernard Schreiner.** M. le ministre dit des bêtises !

**M. Jean-Paul Fuchs,** rapporteur pour avis. La crise est celle de la fréquentation des salles, qui a baissé de 1983 à 1986 de 18 p. 100, mais bien davantage encore cette année puisqu'elle a atteint 20 p. 100 pour le seul premier semestre.

Cette situation trouve sa cause dans la conjonction d'éléments parmi lesquels l'inflation du nombre de films à la télévision tient sans doute une place fondamentale. Ce n'est pas la seule explication. Il y en a d'autres qui tiennent à l'inadéquation de l'offre à la demande, c'est-à-dire au goût du public, non pas sur le fond mais sur la forme. Trop de cinémas offrent des conditions de confort insuffisantes et des prestations techniques - images, son - de mauvaise qualité.

Pour autant, la suppression de la contribution de l'Etat au compte de soutien de l'industrie cinématographique et des programmes audiovisuels, alors même qu'elle est compensée par l'importante progression du produit du prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la publicité et des abonnements, risque de conforter le sentiment de malaise de la profession.

En fait, il n'y a rien d'anormal à ce que les ressources de l'industrie cinématographique soient assurées par un prélèvement sur les recettes de la télévision qui est responsable, en partie, du marasme actuel. Mais il importe avant tout de restaurer un climat de confiance entre les professionnels du cinéma et la télévision. Quant à l'Etat, il lui appartient, monsieur le ministre, du fait de son rôle d'arbitre, de faciliter le dialogue entre toutes les parties concernées.

Ma troisième observation concernera le rayonnement culturel international de la France. Il doit être assuré à la fois par l'action culturelle à l'étranger et par la renommée des grandes institutions culturelles et artistiques de notre pays.

S'agissant de l'action culturelle à l'étranger, il faut noter que les crédits sont éclatés entre différents départements ministériels et que le rôle - ainsi que les moyens - du ministre de la culture restent limités, même s'ils ont crû de façon très sensible sous la précédente législature.

En fait, au-delà des questions budgétaires, se pose le problème de la coordination de l'ensemble des actions menées et du regroupement des services y participant sous une autorité commune.

J'ajoute que j'apprécie, monsieur le ministre, la contribution française à la mise en place de l'espace culturel européen. Le livre bleu « Pour une Europe de l'éducation et de la culture », programme d'action prioritaire que le gouvernement français a proposé à l'occasion du trentième anniversaire du traité de Rome, en est l'illustration.

Certaines actions sont mises en œuvre dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du patrimoine. Je souhaite que nous poursuivions inlassablement nos initiatives et nos efforts pour la réalisation de l'Europe culturelle.

Ma quatrième observation concerne les grandes institutions culturelles et artistiques. En effet, celles-ci connaissent des problèmes qui se traduisent par des lourdeurs de fonctionnement pour les unes, des crises sociales ou des difficultés financières pour les autres.

Par-delà ces problèmes, il semble bien que ces grands établissements - je pense à l'Opéra, à la Comédie-Française, à la Bibliothèque nationale - traversent une crise d'identité, due sans doute à une certaine inadéquation aux exigences du public et à leur difficulté d'adaptation aux grandes mutations culturelles. Il conviendra donc de surveiller de près l'évolution de cette crise et d'entreprendre les réformes nécessaires pour que ces institutions continuent à soutenir la comparaison avec leurs homologues étrangères.

Cinquième observation : la persistance de zones d'ombres. J'évoquerai en particulier les efforts encore insuffisants du développement culturel régional.

Certes, la politique de décentralisation continue à s'appuyer sur les quatre axes principaux : le soutien aux institutions culturelles implantées en région et susceptibles d'un rayonnement national, les orchestres, par exemple ; les contrats de Plan conclus entre le ministère et les régions en 1984 et qui seront renouvelés en 1989 ; les conventions culturelles conclues avec des communes et des départements pour une année budgétaire ; les grandes opérations cultu-

relles dans les régions, enfin, puisque les autorisations de programme passeront de 30 à 42 millions de francs après, il est vrai, une réduction draconienne les années précédentes.

Mais je voudrais relever que les crédits affectés aux centres dramatiques nationaux, aux compagnies de théâtre de province ne seront que reconduits, qu'ils sont en baisse après année depuis 1984 et que la situation devient intolérable pour certains d'entre eux, que, dans le secteur des conservatoires nationaux, le retard pris depuis la précédente législature n'est pas résorbé et que nous sommes encore loin des promesses de M. Lecat de faire participer l'Etat, en moyenne, pour 25 p. 100 aux dépenses des conservatoires et écoles nationales de musique. La commission des affaires culturelles le regrette et a adopté une observation à ce sujet.

En conclusion, et sous réserve des remarques précédentes, la commission se félicite des priorités du Gouvernement concernant l'effort national de protection du patrimoine, ainsi que de rénovation et de développement des enseignements artistiques et demande à l'Assemblée nationale d'approuver les crédits du budget de la culture.

Je vous ferai part maintenant, monsieur le ministre, des observations de la commission. Il y en a cinq.

Premièrement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, soucieuse de la poursuite et de l'accroissement des efforts en faveur du développement culturel des régions, demande qu'au cours des prochains exercices budgétaires l'inscription nécessaire de crédits de fonctionnement destinés aux grands équipements ne remette pas en cause la parité entre Paris et la province.

Deuxièmement, la commission s'inquiète des conséquences que la chute brutale de la fréquentation des salles de cinéma pourrait avoir à terme sur la création cinématographique.

Estimant que les causes de ce phénomène résident notamment dans l'inflation du nombre de films diffusés à la télévision, la commission demande au ministre de la culture et de la communication d'user de son influence pour inciter l'ensemble des professions concernées à se concerter pour aboutir à un accord.

Troisièmement, la commission, soucieuse du rayonnement international de la France, demande que le rôle du ministère de la culture et de la communication soit renforcé dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'action culturelle à l'étranger.

Quatrièmement, la commission estime que la crise traversée par certaines grandes institutions prestigieuses qui contribuent à la renommée internationale de la France - Bibliothèque nationale, Opéra, Comédie-Française - mérite une réflexion approfondie et la définition d'une action propre à y porter remède.

Cinquièmement, enfin, la commission appelle l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les difficultés croissantes rencontrées par les conservatoires nationaux de région et les écoles de musique et regrette l'absence de progression des crédits budgétaires qui leur sont destinés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.)*

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est M. Jean-Jack Queyranne, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le président, mon rappel au règlement porte sur l'organisation de nos travaux et la discussion des amendements - ou plutôt leur recevabilité.

Nous discutons aujourd'hui du budget « culture et communication » pour sa première partie. L'intitulé porte sur la culture. Mais le « feuillet » du 20 octobre, qui fixe l'ordre du jour, indique, pour la présente séance, que nous procéderons uniquement au vote sur l'article 41 et sur la ligne « culture et communication » de l'état D. En revanche, les votes sont réservés jusqu'à l'examen des crédits de la communication pour l'ensemble des crédits de la culture.

Si nous nous reportons à l'ordre du jour de la séance de vendredi prochain, c'est-à-dire du vendredi 6 novembre, nous y voyons inscrit le vote sur l'ensemble des crédits de la ligne « culture et communication » de l'état B, titres III et IV, et de l'état C, titres V et VI.

Il s'agit donc d'une discussion fractionnée. Mais nous serons appelés, vendredi prochain, à adopter l'ensemble des crédits de la culture et de la communication et donc, à notre sens, à discuter des amendements.

En effet, les crédits figurent dans un seul bleu budgétaire, « culture et communication ».

C'est d'ailleurs la volonté de M. le ministre, qui a déclaré à plusieurs reprises qu'il voulait administrer un département rassemblant ces deux missions que sont la culture et la communication.

C'est pourquoi nous n'avons pas encore déposé d'amendements sur ce projet du budget, nous réservant de le faire en temps utile pour la séance du vendredi 6 novembre.

Nous constatons sur la feuille de séance qui nous a été remise qu'un certain nombre d'amendements présentés par l'un de nos collègues, M. Descaves, seront appelés.

M. Descaves a déposé ces amendements. C'est son droit. Mais nous pensons qu'il n'est pas possible de limiter aujourd'hui le droit d'amendement et de fermer les possibilités d'amendement de ce budget pour la partie « culture » - si tant est qu'on puisse distinguer dans le budget ce qu'est la partie culture.

Je vous lirai simplement une ligne du « bleu » budgétaire. Et, dans votre grande sagesse, monsieur le président, vous me direz quel jour on doit déposer les amendements.

Au titre IV, « interventions publiques », chapitre 43-40, article 80, on trouve une ligne intitulée « cinéma et audiovisuel ». Est-ce de la culture ? Est-ce de la communication ? Nous avons plutôt le sentiment que c'est les deux à la fois.

Il nous paraît donc indispensable, de ce point de vue, que vous réaffirmiez que le droit d'amendement sur l'ensemble du budget, c'est-à-dire le « bleu budgétaire » « culture et communication », reste ouvert dans les conditions fixées par notre règlement jusqu'à la séance de vendredi prochain.

**M. le président.** Malheureusement, monsieur Queyranne, je crains qu'il ne me soit difficile de vous donner entière satisfaction.

Je vais vous expliquer pourquoi je précise : « entière ».

La liste des discussions budgétaires a été arrêtée par la conférence des présidents du 6 octobre dernier. Cette liste a été établie en accord, bien entendu, avec le Gouvernement, mais aussi avec la commission des finances.

Un certain nombre de fascicules prévoient plusieurs discussions. C'est le cas pour ce qui concerne le ministère de la culture et de la communication.

Comme chaque année - je dis bien « comme chaque année », car c'est tout à fait habituel - les discussions qui sont liées aux attributions ministérielles ne correspondent pas exactement, c'est vrai, aux lignes budgétaires des états B et C. Mais c'est dans ce cas que le vote des crédits est réservé, à la demande du Gouvernement, jusqu'à la dernière discussion.

Pour autant, les amendements sont appelés - dans un souci d'ordre parfaitement légitime - après la discussion de la « catégorie » à laquelle ils correspondent. C'est le cas pour aujourd'hui et ce sera le cas pour vendredi prochain.

Mais je vous indique que cette discussion sur la culture va durer au moins deux heures. Vous avez donc tout à fait le temps de déposer des amendements, qui seront appelés après eux du Front national.

Vous n'avez donc pas « entière », mais « en grande partie » satisfaction, puisqu'il vous est loisible de déposer les amendements que vous souhaitez.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le président, admettez qu'il y a une certaine ambiguïté sur la qualification de certains crédits et articles !

Je vous ai lu l'un de ces articles ; je pourrais vous en lire d'autres. Cet article figure sous la rubrique « cinéma et audiovisuel ». En conséquence, nous considérons qu'il s'agit aussi de la communication et que nous pourrions amender cet article pour le vendredi 6 novembre.

Sinon, il y aurait une grande confusion de crédits, et cela irait à l'encontre de l'esprit même et du « bleu » budgétaire et de la volonté de M. le ministre - il n'est pas en cause ici, car c'est simplement un problème de discussion parlementaire - qui est précisément que nous discutons des crédits

« culture et communication », d'autant que, dans certains domaines, il est bien difficile de distinguer ce qui relève de la culture et ce qui relève de la communication.

**M. le président.** Monsieur Queyranne, dans votre grande sagesse, à vous-même, vous trouverez certainement le moyen de déposer les amendements qui conviennent à l'occasion de la discussion qui convient.

Je vous rappelle que le même problème s'était posé l'année dernière et que votre groupe avait déposé des amendements en temps utile, c'est-à-dire avant la première discussion.

Profitez donc, si vous le souhaitez, des quelque deux heures de discussion qui restent pour déposer vos amendements.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, l'an dernier, à pareille époque, j'avais eu l'occasion de vous indiquer que le budget de la culture de 1987 serait un budget de transition.

Après le temps d'un argent trop souvent dispersé, qui creusait le déficit budgétaire, qui endettait la France et qui avait abouti au record des déficits budgétaires de l'histoire de la V<sup>e</sup> République...

**M. Bernard Schreiner.** Ne racontez pas n'importe quoi !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... il fallait bien que vint celui de l'assainissement, de la dépense, et à la tentation du gaspillage, qui a été souvent la marque de ces périodes, devait se substituer un plus grand respect, donc une meilleure gestion, des deniers publics, tout spécialement dans le domaine culturel. J'avais eu l'occasion de vous rappeler que le déficit constaté du budget de l'Etat en mars 1986, représentait vingt fois le budget du ministère de la culture de l'époque.

Budget de transition parce qu'il a remis un peu d'ordre dans les procédures en vigueur rue de Valois, le budget de la culture de 1987 l'a également été parce qu'il a permis d'amorcer une véritable réorientation des actions du ministère dans des secteurs jusqu'à présent trop délaissés - j'ai cité le patrimoine, les enseignements artistiques ou l'action internationale.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui accentue les infléchissements, poursuit les orientations que j'ai souhaité apporter à la politique culturelle de notre pays.

C'est un bon budget.

En termes quantitatifs d'abord, il prévoit une nette progression des crédits hors grands travaux du ministère - MM. les rapporteurs l'ont souligné. Bien entendu, il peut vous paraître paradoxal d'entendre un ministre libéral se réjouir ainsi de l'augmentation des moyens qui lui sont accordés. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de souligner devant la représentation nationale que le bon Etat, c'était l'Etat à sa place, et que l'Etat était dans son rôle lorsqu'il soutenait l'effort culturel du pays.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** C'est aussi un bon budget en termes qualitatifs parce qu'il traduit tout simplement les objectifs ambitieux - j'y reviendrai dans un instant - que je me suis assigné à moi-même et à mon administration depuis le mois de mars 1986 : le retour vers la province, l'engagement d'actions à long terme, le soutien à la création de qualité.

Des moyens plus importants sont prévus. Ces moyens résultent à la fois d'une augmentation des crédits budgétaires proprement dits et, comme l'ont souligné les deux rapporteurs à juste titre, d'une réduction très importante de la pression fiscale sur les activités ou sur les produits culturels - et je mets au même niveau l'augmentation des crédits et la réduction de la pression fiscale.

Je rappelle d'ailleurs, comme l'a souligné M. Jean de Gaulle, qu'il faut toujours appeler l'attention des parlementaires sur le fait que les crédits de l'Etat ne sont pas simplement, dans le domaine de la culture, ceux du ministère de la culture et de la communication, mais également - et pour des sommes tout à fait considérables - ceux du ministère des affaires étrangères, qui contribuent au rayonnement culturel de notre pays à l'extérieur.

Je considère, pour ma part, que l'on ne peut avoir une claire vision de ce qu'est le budget de la culture si l'on ne distingue pas les crédits alloués aux grands travaux - et les deux rapporteurs l'ont fait - qui, par nature, ne sont pas reconductibles, de ceux qui sont affectés aux actions qui constituent depuis toujours le cœur de la politique culturelle - quand je dis depuis toujours, c'est souvent depuis des siècles.

Hors grands travaux, les dotations budgétaires affectées à la culture et aux aides à la presse, sur lesquelles je reviendrai le 6 novembre, progressent de près de 3 p. 100. Si l'on considère cependant les dépenses ordinaires et les autorisations de programme, ce qui est un élément plus intéressant d'analyse car cela traduit une véritable capacité d'agir pour le Gouvernement, capacité d'agir en termes de décisions nouvelles, beaucoup mieux que l'accumulation des autorisations de programme et des crédits de paiement, à ce moment-là l'augmentation est encore beaucoup plus forte puisqu'elle atteint 7,8 p. 100 alors qu'elle n'est que de 4,7 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat.

Les autorisations de programme, quant à elles, enregistrent une hausse exceptionnelle de 15 p. 100 - de 1,5 milliard à 1,8 milliard - ce qui traduit notamment le fait que 1988 sera la première année d'application de la loi de programme sur le patrimoine monumental, que j'évoquerai dans un instant.

Pour ce qui concerne les grands travaux, naturellement, comme c'était leur vocation dès le départ, les crédits diminuent. Ils passent de 1,4 milliard à 1,52 milliard.

Cette évolution reflète, bien entendu, l'achèvement de plusieurs opérations : celle du musée d'Orsay, puisque, dans quelques semaines, l'établissement public, qui a réalisé avec le succès que nous connaissons, et notamment avec la rigueur comptable qui était nécessaire, ce superbe temple de l'art du XIX<sup>e</sup> siècle, sera en effet dissous ; celle de la zone sud du parc de la Villette, qui vient d'être ouverte au public.

Cette évolution reflète également l'avancement des autres grands projets parisiens relevant du ministère : la cité de la Musique de la Villette, l'Opéra de la Bastille et le Grand Louvre.

Avant d'en venir à la réduction de la pression fiscale sur les activités culturelles, élément aussi important que l'augmentation des crédits budgétaires, je souhaite appeler votre attention sur l'évolution des effectifs du ministère, puisqu'ils ont fait, comme l'an dernier, l'objet d'un véritable traitement privilégié.

Conformément aux orientations générales retenues par le Gouvernement, la culture consent un effort significatif de réduction des effectifs : 175 suppressions d'emplois. Mais, parallèlement, 478 emplois supplémentaires ont été créés, notamment pour répondre aux besoins d'institutions nouvelles ou à l'ouverture de nouveaux équipements : le Grand Louvre, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, le Conservatoire national supérieur de musique de Lyon.

Les effectifs globaux du ministère progressent donc de 303 emplois.

J'attache une grande importance à la réduction de la pression fiscale sur les activités ou les produits culturels.

En ce domaine, les mesures fiscales ont effectivement un impact au moins aussi grand et en tout cas plus respectueux de la liberté du partenaire que les mesures de subvention. Je me suis toujours refusé à n'être que le ministre de la subvention !

De ce point de vue, je suis heureux de rappeler devant l'Assemblée nationale les mesures qui ont été prises grâce à elle au cours des derniers mois.

Je n'évoquerai ici que cinq d'entre elles qui témoignent de ma volonté constante d'utiliser l'outil fiscal comme un des outils déterminants dans le domaine de la culture.

Trois de ces mesures figurent dans la loi sur le mécénat que vous avez adoptée le 23 juillet 1987.

Premièrement, la possibilité est aujourd'hui offerte aux entreprises de déduire de leur bénéfice le prix d'acquisition des œuvres dont elles s'engagent à faire don à l'Etat.

Deuxièmement, elles peuvent également déduire de leur bénéfice le prix d'acquisition des œuvres qu'elles achètent à des artistes vivants - ce qui est un des problèmes que nous rencontrons - tout en demeurant propriétaires de ces œuvres. Cette disposition n'a pratiquement pas d'équivalent dans le monde.

Troisièmement, les entreprises peuvent désormais déduire les charges relatives à l'exploitation et à l'entretien des monuments historiques qu'elles utilisent pour les besoins de leur exploitation. Jusqu'à présent, ces charges étaient généralement qualifiées de somptuaires et donc considérées comme non déductibles.

Par ailleurs, deux autres mesures, attendues depuis de très nombreuses années, ont été récemment décidées.

Je n'insiste pas sur la baisse du taux de la T.V.A. applicable aux disques et aux cassettes. Chacun, dans cet hémicycle, sait l'importance que j'attache, et la majorité avec moi, à cette mesure qui constitue une réponse - qui n'avait pas été trouvée auparavant - adaptée à la situation préoccupante du marché phonographique, tant pour la création que pour l'édition et la distribution.

Mais je rappelle deux autres mesures fiscales importantes. L'application du taux de 2,1 p. 100 de T.V.A. aux récitals et aux tours de chants. En pratique, ce taux ne s'appliquait en effet, jusqu'à présent, qu'aux grands concerts de groupes ou de chanteurs étrangers. Tous les genres musicaux sont désormais concernés par cette mesure, y compris la musique de variétés, le rock et la pop-musique.

Au total, les mesures fiscales prévues pour l'année prochaine représenteront entre 800 et 850 millions de francs de perte de recettes pour l'Etat, et ce pour le seul exercice 1988 : 650 millions de francs pour la réduction de la T.V.A. sur les disques et les cassettes ; 200 millions de francs pour le mécénat - je crois que les chiffres en année pleine seront probablement plus élevés que ceux que vous avez évoqués, monsieur le rapporteur.

Cette aide indirecte de l'Etat par le biais fiscal s'inscrit tout à fait dans la démarche libérale qui est celle du Gouvernement.

Il ne suffit pas, pour un ministère, de disposer de crédits satisfaisants, ce qui sera le cas en 1988. Encore faut-il que ces crédits soient bien utilisés et qu'ils soient démultipliés par l'apport d'autres partenaires.

Je répondrai tout à l'heure à vos questions concernant cette nouvelle approche de l'argent public.

Dans l'immédiat, j'évoquerai devant vous les objectifs que videra en 1988 le ministère de la culture et de la communication.

L'an dernier, j'avais indiqué que les priorités qui devaient être celle de cette administration étaient tout simplement celles de l'Etat, c'est-à-dire celles qui relèvent de la responsabilité régalienne de l'Etat, et pour lesquelles personne ne saurait se substituer à lui. Il s'agissait du patrimoine, des enseignements artistiques et de l'action internationale, c'est-à-dire du rayonnement culturel de notre pays.

Ces trois priorités sont toujours au cœur même de mes préoccupations. La preuve en est que la Haute assemblée a adopté, la nuit dernière, le texte relatif aux enseignements artistiques.

Tout en poursuivant cette œuvre de redressement dans des secteurs essentiels, je voudrais aujourd'hui vous faire part d'une conception plus large de mon action à la tête du ministère de la culture et de la communication.

Avec les moyens que je viens de vous décrire, j'assigne aujourd'hui à la culture trois objectifs, que je vous livre, pour 1988 :

Mieux répartir les aides de l'Etat sur l'ensemble du territoire - c'est l'ambition « province » ;

Réhabiliter les actions à long terme - c'est l'ambition de durée ;

Favoriser le développement d'une création de qualité - c'est l'ambition du rayonnement de notre pays dans ce qu'il a d'essentiel.

Mieux répartir les aides de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Ainsi que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le souligner, soit en commission, soit en séance publique de l'Assemblée, les dépenses du ministère sont beaucoup trop concentrées sur la capitale et sur la région parisienne. Alors que, partout en France, se manifeste un formidable engouement pour la culture, j'estime anormal que l'essentiel des crédits d'Etat soit réservé à des institutions situées en région parisienne, même si j'ai conscience de l'effort considérable des collectivités, notamment de la Ville de Paris, dans le domaine de l'action culturelle.

L'effort engagé en 1987 sera donc poursuivi et amplifié.

En 1988, la part du budget du ministère, grands projets compris, destinée à la province atteindra 49 p. 100, ce qui représente une progression considérable pour qui connaît la rigidité des budgets publics, puisqu'elle est de cinq points par rapport à 1987, où elle était de 44 p. 100, et de neuf points par rapport à 1986, où elle était de 40 p. 100.

Ainsi, le vaste bateau de la culture est aujourd'hui réorienté dans ses dépenses vers les Français qui vivent en province.

Hors grands projets, c'est 56 p. 100 du budget qui, l'année prochaine, seront consacrés à la province, contre 53 p. 100 en 1987 et 52 p. 100 en 1986.

J'ajoute que ce n'est pas la seule volonté du ministre de la culture. C'est également, bien entendu, celle de tout le Gouvernement et, au premier chef, du Premier ministre.

Je ne développe pas devant vous, mesdames, messieurs les députés, toutes les mesures nouvelles qui permettront d'atteindre cet objectif. Je vous donne cependant quelques exemples qui m'apparaissent significatifs de la volonté de rééquilibrage que je viens d'exprimer.

Dans certains secteurs, les crédits déjà engagés en 1987 - tels que ceux consacrés au réaménagement ou à la construction des dépôts d'archives départementales - ont doublé entre 1986 et 1987. Cet effort sera intégralement poursuivi l'année prochaine.

De la même façon, le rythme de construction des bibliothèques centrales de prêt, qui est actuellement de quatre à cinq par an sera poursuivi.

Les crédits alloués aux conventions de développement culturel progresseront, pour leur part, de près de 20 p. 100 en 1988.

Les crédits d'équipement destinés à la rénovation ou à la construction de musées dans les villes de province connaîtront une très forte augmentation de - 16,3 p. 100. C'est un effort considérable compte tenu de l'état de vétusté dans lequel se trouvent beaucoup trop de bâtiments et du vif intérêt que les élus y attachent.

Cette politique m'apparaît d'autant plus justifiée que l'on observe un véritable renouveau de l'intérêt des Français envers les musées, notamment municipaux. Les crédits inscrits au budget du ministère pour 1988 devraient ainsi permettre la poursuite ou le commencement des travaux du musée Gramont à Bayonne, du musée Bargoin à Clermont-Ferrand, du musée des beaux-arts de Quimper, du musée forain d'Artenay, du musée Fesch à Ajaccio, du musée du Carmel à Saint-Denis, du musée de la préhistoire à Tautavel et de bien d'autres que je ne puis citer.

Seront aussi augmentées, dans de très fortes proportions - 40 p. 100 - les dotations budgétaires consacrées à la réalisation de grandes opérations exemplaires dans les régions, parmi lesquelles le musée médiathèque de Nîmes, les archives du monde du travail de Roubaix, le Centre de la mer de Boulogne ou le Centre de valorisation et de développement de la Réunion.

D'autres projets seront engagés comme le musée de Grenoble ou le Centre national du dessin de presse d'Epinal.

Cette politique sera poursuivie en 1988, mais j'arrête là cette énumération.

Deuxième type d'objectif : la réhabilitation des actions à long terme qui sont du ressort de l'Etat.

Je souhaite, pour ma part, réhabiliter les actions qui requièrent un véritable investissement, qui supposent un effort soutenu pendant plusieurs années et qui, incontestablement, relèvent de la responsabilité de l'Etat.

A cet égard, je suis particulièrement heureux, mesdames, messieurs les députés, d'avoir pu, sous réserve, bien entendu, du vote du Parlement, inscrire dans la durée les priorités que constituent pour moi la préservation de notre patrimoine monumental et le développement des enseignements artistiques.

S'agissant du patrimoine monumental, tout le monde sait ici dans quel état il se trouve. Après l'année de redressement qu'a été l'année 1987, l'année 1988 devrait être, pour les monuments historiques, la première année d'application de la loi de programme sur le patrimoine monumental qui est actuellement examinée par le Sénat.

Cette loi de programme sera la troisième à intervenir en faveur du patrimoine monumental, après celles qu'André Malraux avait fait voter en 1962 et 1967. Elle est sans commune mesure avec ces deux lois, tant en ce qui

concerne le volume de crédits que le nombre des bâtiments traités. Elle est la quatrième présentée par mon ministère, si l'on ajoute la loi de programme sur les musées, préparée et défendue en 1978 par M. Michel d'Ornano et M. Jean-Philippe Lecat.

J'aurai, bien sûr, l'occasion de vous exposer, lors d'un prochain débat, les raisons et les objectifs de ce texte, que je considère comme un élément essentiel de la politique que je conduis dans le secteur culturel.

Je me borne donc aujourd'hui à vous indiquer que cette loi de programme devrait permettre à l'Etat d'effectuer pendant cinq ans les restaurations importantes que nécessitent certains édifices civils, militaires ou religieux, ainsi que les jardins ou parcs historiques qui les entourent. Comme l'ont demandé les rapporteurs, une priorité sera donnée aux cathédrales dont l'état de conservation, qu'il s'agisse par exemple de Tours, de Reims, de Rouen ou de Beauvais, est, hélas ! extrêmement préoccupant.

Afin que ces opérations, d'une ampleur exceptionnelle, ne s'effectuent pas au détriment du programme général de travaux que l'Etat conduit chaque année, la loi portera sur la totalité des crédits d'équipement destinés aux monuments historiques.

Alors que les crédits correspondants s'élevaient, en autorisations de programme, à 731 millions de francs en 1987 pour l'ensemble du patrimoine national, ils devraient augmenter de 200 millions de francs en 1988, soit une progression de 27 p. 100. Sur l'ensemble de la période couverte par la loi de programme 1988-1992, c'est une augmentation de près de 58 p. 100 des crédits qui sera réalisée : 5,1 milliards de francs en 1992 - valeur 1987 - contre 3,6 milliards de francs si les crédits de 1987 avaient été reconduits.

Le projet de budget prévoit par ailleurs une série de mesures d'accompagnement : création de trente-deux emplois nouveaux pour renforcer les effectifs des conservations régionales des monuments historiques, augmentation des crédits d'entretien et même, ce qui est exceptionnel, attribution de crédits d'acquisition.

Ma conception du patrimoine va bien au-delà des seuls monuments historiques puisqu'elle couvre la presque totalité des secteurs d'intervention du ministère. Dans ces secteurs aussi, des mesures seront prises l'année prochaine, pour que soient préservés et mis en valeur les éléments constitutifs de notre richesse et de notre mémoire collectives.

Dans le secteur des archives, trente et une créations d'emplois et 3 millions de francs de crédits supplémentaires sont prévus pour l'ouverture ou la réfiguration de nouveaux équipements : le centre des archives contemporaines de Fontainebleau, le centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, et surtout le centre d'accueil et de recherche des Archives nationales - C.A.R.A.N. - qui ouvrira ses portes au printemps prochain. Je tiens à souligner dès aujourd'hui l'importance du C.A.R.A.N. qui constituera pour les chercheurs français et étrangers un instrument de travail de tout premier ordre. Dans ce domaine, l'effort est exceptionnel.

Dans le secteur du livre, 1,5 million de francs supplémentaires seront alloués à la restauration des fonds anciens des bibliothèques et 1,6 million de francs au renforcement des moyens de sauvegarde de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque publique d'information.

J'ai déjà dit un mot des musées. J'y reviens cependant pour vous indiquer, car c'est une mesure véritablement considérable, que le musée du Louvre bénéficiera, pour l'ouverture au public du hall Napoléon et du sous-sol de la pyramide de M. Pei, d'une augmentation de 61,5 millions de francs de ses crédits de fonctionnement et de la création de 300 emplois nouveaux, dont 157 rémunérés par la réunion des musées nationaux.

Parallèlement, un effort significatif sera accompli en faveur de l'ensemble des musées : création de seize emplois ; renforcement des crédits de vacations et des crédits de fonctionnement matériel, pour permettre l'ouverture de nouvelles salles et un meilleur accueil du public ; augmentation des crédits d'acquisition et des crédits destinés aux activités muséographiques.

Dans le secteur des arts plastiques, enfin, six emplois seront créés pour permettre la préservation du savoir-faire des céramistes et décorateurs de la manufacture de Sèvres. Il s'agit de la poursuite de l'effort qui avait été engagé l'an dernier.

Les enseignements artistiques constituent également une action à long terme.

Chacun sait que le développement et l'approfondissement des enseignements artistiques constituent un enjeu capital pour l'avenir de notre société, enjeu qui touche non seulement la jeunesse française, mais également l'identité de notre nation. Le présent Gouvernement l'a parfaitement compris et c'est la raison pour laquelle a été adopté, en conseil des ministres, le projet de loi relatif aux enseignements artistiques qui vient d'être adopté par la Haute assemblée.

Nous reviendrons sur ce texte. Mais je vous indique déjà - et cette précision est essentielle - que le projet de budget de la culture pour 1988 prend en compte les incidences financières de ce projet de loi. Sur un total de 200 millions de francs de crédits supplémentaires prévus pour l'année prochaine - somme qui, conformément au souhait du Premier ministre, sera chaque année ajoutée aux dépenses normales des ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication, pour atteindre un total de deux milliards de francs - 90 millions de francs sont inscrits sur le budget du ministère de la culture et de la communication.

Ces moyens supplémentaires devraient permettre d'intensifier les actions vers le milieu scolaire, de développer les enseignements spécialisés, de renforcer les établissements nationaux d'enseignement supérieur.

J'en viens à notre troisième objectif : favoriser le développement d'une création de qualité.

Quelque conception que l'on puisse avoir du rôle de l'Etat en matière culturelle, il est au moins un domaine dans lequel son soutien apparaît indispensable à tous : celui de la création. Qu'on me comprenne bien : je crois profondément que l'acte de créer est un acte personnel, secret, intime, profondément irréductible à l'analyse rationnelle et *a fortiori* budgétaire.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il va de soi que la puissance publique est, Dieu merci ! sans influence sur cet acte-là (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qui est d'essence mystérieuse et qui relève de l'identité même de la personne humaine. Il lui appartient cependant de mettre en place les moyens qui permettront à cette création de naître et de se développer.

Aussi le projet de budget du ministère pour 1988 vise-t-il également à favoriser la création, notamment dans certains secteurs comme celui de la danse ou de l'art lyrique où elle n'a guère été encouragée dans le passé.

L'exigence de qualité est plus difficile à mettre en œuvre parce qu'elle fait très largement place à des appréciations subjectives. Cela dit, je souhaite qu'à l'éparpillement de ces dernières années succède une plus grande rigueur dans les choix, et c'est le cas maintenant depuis dix-huit mois. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Cette fois encore, je ne vous donnerai que quelques exemples des moyens qui, l'année prochaine, seront mis en œuvre pour atteindre l'objectif que je me suis fixé. Pour le moment, je ne citerai que les grandes masses, me réservant de donner davantage de détails, lors des réponses que j'apporterai à vos questions.

Les crédits de fonctionnement et d'intervention consacrés au secteur du théâtre et des organismes d'action culturelle augmenteront en 1988 de près de 35 millions de francs, soit une progression de 4 p. 100, c'est-à-dire près de deux fois la hausse des prix.

Quant aux crédits destinés à la musique et à la danse, ils connaîtront une forte croissance en 1988 puisque, en moyens de fonctionnement et en crédits d'intervention, elle sera supérieure à 60 millions de francs, soit un accroissement de 5,3 p. 100. A cela, il faut ajouter la création de 51 emplois supplémentaires.

Je vous rappelle la décision que j'ai prise de faire de 1988 l'Année de la danse en France. Je souhaite que cette année soit suivie de nombreuses autres car, en dépit de la tradition chorégraphique qui est la nôtre, ce secteur souffre depuis longtemps déjà d'une assez grave insuffisance de moyens.

C'est un véritable plan de développement de la danse qui doit être mis en œuvre, comme a été mis en œuvre dans les années soixante, le plan de développement de la musique de Marcel Landowski à qui nous devons beaucoup aujourd'hui dans le rayonnement de la musique française.

En 1988, première année d'application de ce plan, les crédits affectés à la danse augmenteront de 27 millions de francs, ce qui représente une progression d'environ 37 p. 100 par rapport aux moyens actuels consacrés à ce secteur.

J'aurai l'occasion d'aborder plus amplement les problèmes du cinéma lors des réponses que j'apporterai à vos questions. Et j'espère être davantage écouté que je ne l'ai été par ceux-là mêmes qui m'avaient posé une question sur ce sujet lors des questions d'actualité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Dans l'immédiat, je vous indique que, dans le cadre de la priorité que j'ai donnée aux enseignements artistiques, la fondation européenne aux métiers de l'image et du son, la F.E.M.I.S., verra ses crédits augmenter de 4 millions de francs. Et nous sommes là au cœur d'une véritable politique menée par l'Etat : celle de la formation des acteurs culturels. Je tiens personnellement beaucoup à cette école de très haut niveau qui a pour objectif de placer notre pays en bonne place dans la compétition internationale, notamment en Europe, et qui forme chaque année une quarantaine d'élèves aux métiers du grand et du petit écran. Installée au Palais de Tokyo, elle est ouverte sur les régions françaises - j'y reviendrai lorsque je répondrai à vos questions - et sur l'Europe.

D'une manière plus générale, les moyens affectés cette année au secteur du cinéma - et je remercie MM. les rapporteurs de l'avoir souligné - seront, quelle que soit leur origine, reconduits et même légèrement augmentés l'année prochaine. La suppression de la contribution budgétaire de l'Etat au compte de soutien et la diminution attendue du produit de la taxe spéciale additionnelle sur le prix des places seront, je le dis avec force ici, plus que compensés par la progression des ressources issues du prélèvement sur les chaînes de télévision. C'est donc une étrange démagogie que de s'acharmer sur l'origine de ces crédits puisqu'ils seront augmentés l'année prochaine.

Je vous rappelle également qu'un accord a été passé à mon initiative en février 1987 entre neuf pays de la Communauté européenne, pour la création d'un fonds européen de soutien multilatéral à la création et à la distribution des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. C'est là la vraie réponse aux difficultés que connaît aujourd'hui la France, comme les autres pays européens, et ces difficultés se manifestent de façon beaucoup plus brutale pour les autres que pour nous-mêmes.

J'achèverai mon propos, mesdames, messieurs les députés, en parlant des arts plastiques.

Comme le théâtre, comme la musique, comme la danse, les arts plastiques bénéficieront largement, l'année prochaine, des mesures d'accompagnement de la loi sur les enseignements artistiques.

Les moyens de fonctionnement des trois établissements nationaux d'enseignement supérieur dont j'ai la charge en ce domaine - les beaux-arts, les arts décoratifs et la création industrielle - seront renforcés de façon importante. Il en ira de même pour les écoles nationales d'art des départements et pour les écoles municipales.

Parallèlement, un très gros effort d'investissement - 35 millions de francs d'autorisations de programme - sera consenti en faveur de tous ces établissements.

Je dirai un mot encore sur les achats et les commandes d'œuvres d'art. Les moyens qui leur sont affectés seront maintenus en 1988. Après une trop longue période consacrée à l'apurement des dettes héritées du passé et à une nécessaire remise en ordre de ce secteur, il est maintenant possible de relancer sur des bases saines la politique, à laquelle je suis personnellement très attaché, de constitution par l'Etat, par les collectivités publiques, et bien sûr, par les partenaires privés, de collections de référence harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire.

Je terminerai mon intervention en évoquant deux projets importants qui seront engagés l'année prochaine.

Le premier concerne l'agrandissement du musée national d'art moderne. J'ai, en effet, décidé que les surfaces qui, à l'intérieur du centre Georges-Pompidou, sont actuellement consacrées à la présentation de l'art contemporain, seraient renouvelées et augmentées de 1 500 mètres carrés dans les deux années qui viennent. Cette opération devrait coûter une dizaine de millions de francs.

Le deuxième projet est relatif à l'affectation du musée du Jeu de Paume à l'art moderne. Au terme d'une longue réflexion et concertation sur la programmation fonctionnelle de l'équipement et au terme d'un processus de sélection particulièrement rigoureux, l'architecte lauréat du concours vient d'être désigné. Il s'agit de M. Antoine Stinco. Les travaux pourront donc commencer en 1988 dans le cadre d'une première tranche de 20 à 25 millions de francs.

Dans deux ans, Paris sera ainsi doté d'un autre lieu prestigieux et performant qui accueillera des expositions d'art moderne ou contemporain conçues par les institutions nationales - centre Pompidou ou centre national des arts plastiques - ou venues de l'étranger ou des grandes villes de province.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes de ce budget, qui poursuit les orientations que j'avais eu l'honneur de vous présenter l'an dernier. Ce budget ambitieux, courageux relève enfin des véritables responsabilités de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Bernard Schreiner.** C'est de l'autosatisfaction ! C'est la méthode Coué !

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le ministre, un budget se traduit d'abord par les chiffres. Ceux de la culture pour 1988 sont cruels. Une présentation malhabile tente de camoufler leur vérité.

**Mme Françoise de Panafieu.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Mais cette présentation ne permet pas d'échapper à un double constat :

Premier constat : le budget de la culture est en diminution, pour la seconde année consécutive. Il est même l'un des trois budgets ministériels qui enregistrent une régression.

Pour dissimuler cette baisse, vous vous êtes abrité, monsieur le ministre, comme l'an dernier, derrière une distinction artificielle : la culture d'un côté, les grands travaux de l'autre. Mais, à nos yeux, cette distinction n'est pas fondée. En effet, l'achèvement des grands travaux ne saurait servir d'excuse à la diminution globale des crédits.

Bien au contraire, vous auriez pu saisir cette opportunité pour maintenir l'effort global au niveau atteint en 1986. C'était, je vous le rappelle, l'engagement qui avait été pris par le Président de la République et par le gouvernement socialiste. Et c'était aussi - rappelez-vous les débats budgétaires de l'époque - le vœu de l'opposition qui ne cessait de dénoncer les grands travaux, mais qui, par ailleurs, se félicitait que le budget de la culture approchât 1 p. 100 du budget de l'Etat.

En fait, faute de conviction, faute de projet, et au nom du « moins d'Etat », vous n'avez pas su saisir cette opportunité, et depuis 1986, les crédits sont en chute libre. En effet, en deux ans, la culture a perdu plus de 2,3 milliards de francs de crédits. En 1986, le budget de la culture représentait 0,96 p. 100 du budget de l'Etat ; en 1987, 0,84 p. 100 ; en 1988, il n'en représente plus que 0,79 p. 100 ! Chaque année, la culture perd une décimale !

Monsieur le ministre, au moment où le Gouvernement se préoccupe, au début de l'hiver, des pauvretés dans notre pays, je crains que vous ne deviez bientôt émarger avec votre budget parmi les nouveaux pauvres !

**Mme Françoise de Panafieu.** Voilà qui n'est pas bon du tout, et de mauvais goût !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Deuxième constat : le budget de la culture fait l'objet d'une présentation à géométrie variable, et cela pour les besoins de la démonstration.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé tout à l'heure une augmentation triomphale des engagements de dépenses de 7,8 p. 100. Mais vous avez ajouté - ce qui est une innovation budgétaire - aux dépenses ordinaires et aux dépenses de

fonctionnement, les autorisations de programme et non les crédits de paiement. En fait, même en faisant abstraction des grands projets, les dotations de votre budget n'augmentent que de 0,8 p. 100 !

On pourrait aussi ironiser sur la tentation d'intégrer les sommes investies dans la culture au titre du mécénat, et qui bénéficierait par conséquent d'une déduction fiscale. Comme si le mécénat devait assurer les fins de mois d'un Etat nécessaire ! Croyez-vous que le mécénat favorise plus la liberté de création des artistes que les subventions, comme vous l'avez déclaré tout à l'heure ? La réalité des chiffres, c'est donc l'abandon d'une ambition, l'abandon d'un dynamisme qui avait animé la vie culturelle de 1981 à 1986. C'est un véritable reflux de la politique culturelle !

Certes, vous nous avez présenté au nom du Gouvernement des priorités nouvelles. Mais l'enseignement artistique et le patrimoine, pour ne prendre que ces deux priorités, n'obtiennent pas les moyens nécessaires. En fait, l'inflation des mots ne peut masquer la récession des crédits.

M. Chirac, pris de sollicitude pour l'état de nos cathédrales, avait annoncé 200 millions de francs de crédits de paiement pour 1988. En réalité, vous n'avez que 130 millions de francs : les discours sur le patrimoine débouchent sur de la fausse monnaie !

Pour les enseignements artistiques, un projet de loi doit être prochainement examiné par notre assemblée, mais il ne fait que photographier ce qui existe. Je rappelle après le rapporteur pour avis, M. Jean-Paul Fuchs, que la commission unanime, tous groupes politiques confondus, a souhaité que l'Etat augmente ses dotations aux collectivités locales, qui supportent l'essentiel des dépenses d'enseignement artistique.

Ce budget annonce de fausses priorités mais comporte aussi des secteurs sacrifiés. Je n'en citerai que deux : la création et le cinéma.

Dans toutes les directions, la création fait les frais des réductions budgétaires. Ainsi, les dotations aux théâtres et aux établissements culturels augmentent bien de 35 millions de francs, mais ceux-ci sont entièrement consacrés à des mesures nouvelles. Comme en 1986 après le collectif budgétaire, comme en 1987, les troupes subventionnées ne verront pas leur subvention augmenter ne serait-ce que de l'actualisation rendue nécessaire par l'inflation. Le résultat est évident : compte tenu des charges fixes, il y aura moins de moyens pour la production de nouveaux spectacles et la capacité de production sera réduite, ce qui aura comme conséquence directe des fermetures prématurées d'établissements. Ainsi, le théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis va devoir fermer pendant six mois faute de moyens.

Il y a quelques jours, monsieur le ministre, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la Comédie de Saint-Etienne, vous avez souhaité que les centres dramatiques nationaux établissent des passerelles avec les jeunes compagnies. C'est une bonne intention, mais il faut que les jeunes compagnies, c'est-à-dire le vivier des nouveaux talents, aient les moyens de survivre. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, à moins de faire, comme vous, l'éloge du théâtre pauvre ! En 1987, la moyenne des subventions aux jeunes compagnies théâtrales n'a été que de 270 000 francs. A ce prix, un véritable travail professionnel n'est pas possible.

Dans les arts plastiques, vous semblez tétanisé par les polémiques qui ont marqué l'achèvement mouvementé des colonnes de Daniel Buren au Palais-Royal. L'audace n'est plus de mise rue de Valois. Les projets qui ont été commandés à de jeunes artistes contemporains avant 1986 sont remis ou abandonnés.

**Mme Françoise de Penfleu.** La faute à qui ?

**M. Jean-Jack Queyranne.** Pourtant, il s'agit d'artistes dont la notoriété internationale est reconnue, qu'il s'agisse de Garrouste, des Poirier, dont les sculptures étaient prévues au Palais-Royal, ou de Raynaud, qui devait travailler à l'abbaye de Fontevraud. J'ai le sentiment qu'après avoir fait l'éloge du théâtre pauvre, vous faites l'éloge du conformisme et du goût moyen.

**Mme Françoise de Penfleu.** A chacun son goût !

**M. Jean-Jack Queyranne.** En ce qui concerne le cinéma, vous avez sollicité un débat, auquel je veux verser quelques éléments de réflexion, car il s'agit vraiment d'un sujet d'actualité.

Lundi, les artistes réunis à Chaillot ont voté la grève pour le 16 novembre si, d'ici là, ils n'obtenaient pas une revalorisation de leurs droits pour la rediffusion des œuvres à la télévision et, surtout, s'ils n'obtenaient pas une augmentation des obligations en matière de production. Hier, monsieur le ministre, un milieu d'exploitants réunis à Paris demandaient votre démission. Des artistes, des exploitants en colère : toute la profession est donc inquiète pour l'avenir de la première de nos industries culturelles.

J'attendais vos réponses, je les ai trouvées de façon anticipée dans un article paru hier dans les colonnes accueillantes du *Figaro* sous le titre « La crise n'aura pas lieu ». Décidément, sur ce sujet comme sur les problèmes boursiers, le Gouvernement cultive l'optimisme et la méthode Coué.

Devant les crises qui frappent un pays, il y a deux façons de gouverner : celle qui consiste à dire que tout va très bien en tentant d'anesthésier l'opinion et celle, plus courageuse, qui consiste à ne rien cacher des réalités et à prendre les problèmes à bras-le-corps. Si j'en juge par cet article, vous avez choisi la première méthode. Je crains pour le cinéma des réveils douloureux ; ils sont d'ailleurs déjà là.

La crise, j'en conviens, ne vous est pas entièrement imputable. En fait, notre cinéma, comme le cinéma américain il y a quelques années, connaît ce que l'on appelle le second choc audiovisuel. Le premier choc fut celui du début des années 60 avec l'arrivée de la télévision et la baisse brutale de la fréquentation : 435 millions d'entrées dans les salles de cinéma en 1960, 175 millions seulement en 1970. Pendant les vingt années suivantes, nous nous sommes maintenus autour de ce chiffre, avec une remontée significative au début des années 80. Vous connaissez les chiffres pour l'année 1987 : il y aura seulement 135 millions d'entrées dans les salles de cinéma. En fait, le cinéma français est au bord du gouffre et il risque de sombrer, comme les cinémas italien ou anglais, pourtant si riches de talent.

Il ne sert à rien de nier la crise. Celle-ci ne touche pas seulement l'exploitation cinématographique, avec des menaces de fermeture de salles, elle affecte aussi cet autre pilier de notre cinéma qu'est la production. Je ne partage pas l'optimisme qui vous a conduit à déclarer dans *Le Figaro* : « L'économie du cinéma est prospère et son art est plus fécond que jamais. » Oui, nous avons de grands talents qui s'expriment et, en 1987, nous avons vu le succès de Louis Malle à Venise ou de Maurice Pialat au festival de Cannes. Mais il ne faut pas que ces succès masquent la réalité.

Pour la première fois dans l'histoire de notre cinéma et dans le match France - Etats-Unis, les salles françaises ont enregistré en 1986 plus d'entrées pour les films américains que pour les films français : c'est une défaite.

Deuxième indice : le nombre de films produits reste certes stable, mais il dépend de plus en plus du financement par la télévision. Or celle-ci impose un type d'œuvre standard, un budget moyen, les contraintes esthétiques de la télévision, sans parler de l'obligation de penser à la coupure pour la diffusion de la publicité. De plus en plus, les films français ont tendance à devenir des téléfilms, et les réalisateurs sont de moins en moins maîtres de la forme et du contenu esthétique. Sans parler de ceux qui, tel Bertrand Tavernier, sont interdits d'antenne sur les chaînes commerciales parce qu'ils refusent la coupure de leurs films.

Les deux piliers de notre cinéma, l'exploitation et la production, sont donc en danger. Si rien n'est entrepris, l'un ou l'autre peut s'écrouler. L'enjeu est de taille. En effet, il faut que notre cinéma puisse, dans ces années difficiles, résister, comme l'a fait le cinéma américain après le deuxième choc télévisuel, avec l'espoir de remonter ensuite. Je crois en effet que le public reviendra vers le spectacle sur grand écran à condition qu'il y ait des salles, à condition qu'il y ait des films français.

Or, dans notre pays, les solutions ne peuvent pas être libérales. Tous les cinémas d'Europe se sont effondrés parce qu'ils n'avaient pas les structures qui ont été imaginées en France. Celles-ci, fondées sur la concertation entre les professionnels et l'Etat, ont permis la modernisation des salles et le soutien de la production.

Vous disiez hier dans *Le Figaro* : « Il n'y a pas de recettes miracles. » Certes, mais il faudrait une mobilisation commune, alors que le monde du cinéma a aujourd'hui le sentiment que vous démissionnez de vos responsabilités.

J'indique très rapidement les solutions possibles.

Il faut que l'Etat, à défaut de la C.N.C.L., impuissante et discréditée, limite la concurrence de la télévision pendant les heures de grande écoute. Prenez ses programmes à vingt heures trente : six films le lundi, six films le mardi, six films le jeudi et quatre films le dimanche. Au total, 1 400 films par an sur le petit écran ! L'équilibre est rompu, le cinéma est étouffé.

Il faut des mesures financières pour soutenir l'exploitation et la production dans cette passe difficile. Ecoutez les revendications des exploitants. Ne retirez pas du compte de soutien les 90 millions de francs de l'Etat sous prétexte que les télévisions apporteront plus en 1988 au titre du prélèvement sur les recettes publicitaires que Jack Lang avait institué.

Prenez en compte le fait que la diminution des entrées dans les salles amoindrirait considérablement les ressources du cinéma. Ce n'est pas le moment que l'Etat se retire alors que ce secteur est sur le point d'être sinistré.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je terminerai par cette réflexion de Marcel Lherbier, le grand réalisateur aujourd'hui disparu : « Le cinéma français va bien à condition qu'on le sauve. » Il en est de même pour toutes les formes de notre culture. Monsieur le ministre, malheureusement, j'ai la terrible impression que votre budget ne traduit pas une tentative de sauvetage mais un renoncement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Meuger.** Vous auriez dû dire que vous aviez le vertige !

**M. le président.** La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** Monsieur le ministre, je me suis plus penché sur la lettre de vos propos que sur les chiffres de votre budget. Et comme je ne savais pas hier soir, en préparant mon intervention, ce que vous alliez dire aujourd'hui, j'ai relu le discours programme que vous aviez prononcé l'année dernière, à l'occasion de la discussion de votre premier budget.

L'ayant lu en entier, je me suis arrêté avec un certain ahurissement à votre avant-dernière phrase : « Ce que je souhaite mettre en avant aujourd'hui, c'est la création. Je souhaite faire des Français, non pas des consommateurs de culture, mais des créateurs, faire de la France un pays de 55 millions de créateurs. »

Je ne sais pas si ce programme ambitieux - 55 millions de Français créateurs de culture - vous souhaitez le réaliser pendant la durée, il est vrai non définie, de vos responsabilités ministérielles...

**M. Pierre Descaves.** M. le ministre semble absent !

**M. Jacques Peyrat.** Il rêve !

**M. Georges-Paul Wagner.** ... ou durant un septennat, le vôtre ou celui de quelqu'un autre, ou « dans un siècle à venir », parce que vous êtes jeune et que la phrase suivante de votre discours le laisse penser, mais une telle ambition est évidemment chimérique et, en outre, déraisonnable. Car imaginez un seul instant que vous la réalisiez. Imaginez ce que serait un monde social, tel que vous l'avez rêvé, où tout le monde serait créateur, un théâtre où chacun serait sur la scène, de sorte que la salle serait plus vide encore que nos salles de cinémas et qu'il n'y aurait plus personne pour écouter, pour regarder, pour apprécier, pour goûter ;...

**M. Bruno Gollnisch.** Comme ici !

**M. Georges-Paul Wagner.** ... une société où chacun écrit et où il n'y aurait plus de lecteurs. Dieu merci, votre chimère est irréalisable et vous le savez bien.

Claude Lévi-Strauss observait - je n'ai aucun mérite à reprendre ce passage déjà cité l'année dernière - que « toute création véritable implique une certaine surdité à l'appel des autres valeurs, pouvant aller jusqu'à leur refus sinon même à leur négation. Pleinement réussie, la communication intégrale condamne à plus ou moins brève échéance l'originalité de sa et de ma création. » Ainsi, en faisant ce vœu l'année dernière, le ministre de la culture travaillait contre lui-même ou, en tout cas, contre le ministre de la communication et lézardait la façade de son ministère. Est-ce la raison pour laquelle le budget de la culture et le budget de la communication sont, cette année, examinés à huit jours d'intervalle ?

En fait, si votre projet de cinquante-cinq millions de Français créateurs de culture m'a inquiété et ahuri, c'est qu'il me paraît révéler une conception inquiétante et fautive de votre rôle, conception qui vous situe dans le droit fil de la pensée de votre prédécesseur, M. Jack Lang.

**M. Jacques Limouzy.** Oh !

**M. Georges-Paul Wagner.** Mon collègue et ami Bruno Mégret a résumé en quelques mots, ici même, l'année dernière, la nature de l'entreprise de votre prédécesseur. « L'idée est simple : tout se vaut, tout est également acceptable ; il n'y a plus de faute de goût ; toute création est art, n'importe qui est créateur ! Conclusion : l'art n'existe plus puisque, si tout est de l'art, plus rien ne l'est. La création devient alors une entreprise individuelle et solitaire. Peu importe le jugement du public : c'est une contrainte, et l'on refuse toute contrainte. L'art alors n'assure plus sa fonction dans la société. »

Ai-je tort de rapprocher vos conceptions de celles de M. Lang et de craindre que, bien qu'ayant parlé tout à l'heure de « création de qualité », vous ne refusiez toute conception élitiste de l'art ? En effet, en voulant généraliser la création, vous risquez d'en supprimer tous les caractères.

Auguste Comte a défini l'Etat révolutionnaire comme un Etat où tout le monde veut commander et personne ne veut obéir, où tout le monde veut enseigner et personne ne veut apprendre. Comment définir l'Etat où tout le monde voudrait créer et personne admirer, respecter, se former, se hausser jusqu'à l'œuvre d'art et se soumettre à elle ?

Est-ce pour cela que, dans le discours en question, vous traitez avec apparement beaucoup de dédain ceux que vous nommez les « consommateurs » de culture ?

Le mot est affreux. Il rabaisse l'art au niveau d'un produit. Il rabaisse l'amateur au niveau d'un chaland qui passe, qu'il s'agisse du pratiquant de ce vice impuni, la lecture, des fous de théâtre, de musique, de danse ou de cinéma, ou des visiteurs de vos musées. Ces gens-là, c'est-à-dire le public quand il est éclairé, le XVII<sup>e</sup> siècle leur donnait le beau nom d'« honnête homme ».

Je veux ainsi rappeler que la culture est le développement du sens critique, du goût, du jugement, la meilleure préparation, par là même, à l'exercice de la liberté. Ce serait déjà beau, monsieur le ministre, si votre dessein était de former des « consommateurs éclairés » de culture et de communication, des hommes qui ne s'en laissent pas compter en fait de vérité et de beauté.

Il y a longtemps déjà qu'un humaniste donnait ce conseil aux pères de famille : « Si vous avez un fils qui ne sait pas distinguer les couleurs, soyez humains : faites-en un critique d'art plutôt qu'un mécanicien de chemin de fer. » (*Sourires.*)

Il faut croire que les pères de famille ont suivi ce conseil. On a vu se multiplier les critiques d'art qui ne savent visiblement distinguer ni les couleurs ni les formes. Consciemment ou inconsciemment, combien transforment le marché de l'art en une véritable supercherie, en une forme d'escroquerie qui, à terme, pervertit tous les jugements esthétiques et la valeur de tous les enseignements artistiques ?

Quel rôle attribuez-vous à l'Etat dans cette affaire, particulièrement à votre ministère et plus précisément à vous-même ? Un rôle apparemment très restreint.

Vous avez dit que l'Etat ne devait pas s'investir en tant que tel dans les éternelles et fécondes querelles de l'esthétique. Vous semblez donc refuser tout mécénat pour vous-même car, pour être mécène, il faut du goût et du jugement. Il y a celui qui découvre et protège Horace, Virgile, Properce, et celui qui préfère Chapelain à Corneille. De quel côté vous mettez-vous ?

Vous parlez d'aider la création de qualité, mais comment allez-vous juger de la qualité de la création dans les subventions que vous allez accorder si vous refusez, comme vous le dites, de vous investir dans les querelles de l'esthétique ?

Récemment, on vous a vu prendre parti, au nom de votre philosophie, contre le président de notre groupe. Vous avez donc une philosophie. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais quelles sont les conceptions esthétiques au nom desquelles vous aidez et subventionnez les créateurs ? On aimerait les connaître ! Nous ne pouvons en l'état actuel des choses que les déduire d'un certain nombre de mots et de faits, par exemple quand vous êtes conduit à prononcer de

brèves oraisons funèbres d'un artiste, d'un écrivain, d'un comédien. On relève alors ce que vous avez dit de Coluche, et votre silence sur Georges Dumézi! ; on note votre éloge de Mme de Beauvoir, visiblement plus appuyé que celui de Jean Anouilh.

Vos idées, on peut aussi les déduire de la manière dont vous avez accueilli et suivi les réalisations de votre prédécesseur - je pense évidemment aux colonnes de Buren et à la pyramide de M. Pei.

Un peu par votre faute, le Parisien amoureux de sa ville pourra s'approprier la mélancolie baudelairienne : la forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean-Jack Queyranne.** Baudelaire avait été condamné à son époque, monsieur Wagner !

**M. Georges-Paul Wagner.** Pas par moi ! Je ne vois pas pourquoi vous me le reprochez ! (*Rires sur les bancs des groupes Front national [R.N.] et socialistes.*)

**M. Jean-Jack Queyranne.** Vous étiez contre Buren !

**M. Georges-Paul Wagner.** Limitant le rôle de l'Etat aux fonctions régaliennes, vous avez précisé celles-ci tout à l'heure encore en parlant de l'enseignement qui, je le relève au passage, n'est pas du tout par essence une fonction régaliennne, monsieur le ministre.

L'année dernière, vous avez déclaré qu'il vous fallait réserver l'intervention de l'Etat au trop coûteux, au trop nouveau, au trop lointain.

Au trop coûteux ? Ce n'est pas toujours le cas ! Il se trouve que j'habite dans le voisinage de l'Arc de Triomphe. Or j'ai appris que, pour éviter que ce monument ne lapide ceux qui viennent se recueillir devant le tombeau du Soldat inconnu, on est forcé d'ouvrir une souscription.

**M. Bruno Gollnisch.** C'est un scandale !

**M. Georges-Paul Wagner.** Quant au « trop nouveau » et au « trop lointain », voilà des mots qui ne me rassurent pas car la défense et l'illustration de notre patrimoine, non seulement de pierre mais d'esprit, ce n'est ni lointain, ni nouveau : c'est proche et enraciné. C'est la continuation d'une culture, d'une civilisation - la nôtre - qui vaut plus que la plupart des autres et, ce qu'elle a fait pour la grandeur de l'esprit et pour les hommes en général, elle peut le faire encore aussi bien, ou mieux encore demain !

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais, jusqu'à présent, je ne vois rien dans ce que vous avez dit ni dans ce que vous avez fait qui me permette de penser que vous allez dans cette direction et qui, dès lors, me satisfasse.

Si je devais, pour conclure, résumer votre rôle, je dirais que vous me paraissez être - au ralenti, avec un peu moins d'argent, un peu moins d'enlure dans les propos et beaucoup plus de sobriété dans la mise - la continuation de votre prédécesseur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) J'aurais l'impression de voter pour lui en votant pour vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Rires sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

**Mme Françoise de Panafieu.** Monsieur le ministre, au-delà des réserves que l'on peut émettre ici ou là, le budget que vous nous présentez est un bon budget. Tout d'abord parce que, dans une conjoncture budgétaire difficile et marquée par une nécessaire rigueur, il dote votre département de moyens supplémentaires réels ; ensuite, parce que, écartant la tentation de lancer de nouveaux et coûteux projets, vous avez su dégager les vraies priorités fondamentales et leur apporter les moyens dont elles ont besoin.

D'après vos propres estimations, votre budget augmente donc de 7,5 p. 100. Certes, on peut à tel ou tel endroit, au fil des pages des documents budgétaires, contester quelques détails dans le mode de calcul.

Ainsi, si vous avez tout à fait raison, pour mieux nous éclairer, de mettre à part les grands travaux dans votre présentation budgétaire, des esprits chagrins pourront vous reprocher quelques complaisances dans votre façon de

compter. Fallait-il ou ne fallait-il pas, par exemple, exclure des sommes qu'appellent les grands travaux les crédits destinés à la restauration des façades du Louvre pour mieux démontrer l'effort consenti en faveur du patrimoine ?

Mais il s'agit là de points de détail : la réalité réside bien dans la progression des moyens dont votre ministère a besoin pour accomplir les missions permanentes et essentielles qui sont de toute évidence les siennes.

Cette évolution, qui était perceptible l'année dernière, est devenue aujourd'hui très nette et marque une heureuse rupture avec les budgets de la culture tels qu'ils étaient apparus à partir de 1983.

Qu'on se souvienne de cette époque où, derrière le tourbillon médiatique et la mise en route trop hâtive de grands projets dispendieux, on puisait sur la substance même du ministère pour assurer le financement de si coûteuses nouveautés.

**M. Michel Berson.** Ah non !

**Mme Françoise de Panafieu.** Permettez-moi, mes chers collègues, de vous rappeler que, de 1983 à 1985, les autorisations de programme destinées au patrimoine diminuaient de 1,5 p. 100 et qu'en 1986 l'érosion atteignait le chiffre alarmant de 25 p. 100.

Vous avez, monsieur le ministre, heureusement abandonné cette pratique et tenté de rétablir les grands équilibres rompus. Il y fallait du courage car pareille politique éloigne souvent l'éloge superficiel et retient peu l'attention du public. Elle est pourtant nécessaire, nous le savons tous.

Vous avez concentré vos efforts sur trois grands secteurs : le patrimoine monumental et archéologique, dont les moyens augmentent de 30 p. 100, les enseignements artistiques, dont les crédits progressent de 18 p. 100 et, enfin, les subventions dont disposeront les directions du théâtre et de la musique pour mieux aider la création et la diffusion des œuvres dans ces deux domaines si importants.

Le patrimoine a beaucoup souffert ces dernières années. La presse a révélé il y a quelques semaines à l'opinion l'état préoccupant de certains de nos monuments les plus prestigieux - je pense particulièrement à l'Arc de Triomphe, au Panthéon et aux cathédrales de Reims et de Beauvais. Mais ce n'est là qu'une partie d'un immense tout à la dérive.

Il ne sert à rien de multiplier les classements, d'étendre à l'infini la notion de monument historique si l'on ne dispose pas des moyens financiers que ces décisions impliquent.

Sans doute faut-il savoir dégager les priorités - nos cathédrales, nos grands monuments, nos châteaux et leurs parcs - sans pour autant abandonner les édifices plus humbles ou le nouveau patrimoine, comme le patrimoine industriel, par exemple, dont la valeur est apparue ces dernières années.

Aussi attendons-nous avec impatience, monsieur le ministre, votre loi de programme sur le patrimoine. Outre des précisions et des engagements financiers indispensables, elle devra très clairement définir la politique patrimoniale que vous conduirez dans les années qui viennent avec ses grandes options, ses choix, ses priorités. Nous venons d'une grande histoire. Elle nous impose des devoirs. Vous l'avez, monsieur le ministre, compris et nous vous en félicitons.

S'agissant des enseignements artistiques, le Gouvernement, à l'initiative du Premier ministre, a décidé de conduire une politique de grande ampleur. Votre département ministériel s'y est naturellement pleinement associé.

Dès l'année dernière, vous avez pris de bonnes mesures en créant une délégation aux enseignements et en isolant dans les fascicules budgétaires les crédits que vous allouez à ce secteur. On peut ainsi mieux mesurer l'ampleur de l'effort consenti cette année, que vous avez d'abord fait porter sur les actions en milieu scolaire. Il y a là l'amorce d'une collaboration avec le ministère de l'éducation nationale qui est la bienvenue, tant depuis de nombreuses années les ponts semblaient coupés entre ces deux administrations.

Mais il faudrait aller plus avant et réfléchir sur la formation et sur le mode de recrutement des professeurs d'art des collèges et des lycées. Le système actuel - nous le savons -, qui réserve ces postes à la seule filière universitaire et qui, par conséquent, exclut de fait les lauréats des établissements artistiques spécialisés, n'est pas satisfaisant et demande à être revu. Le ministère de la culture a en ce domaine des initiatives à prendre.

Je note également avec satisfaction que les crédits destinés aux enseignements artistiques spécialisés augmentent d'une façon très sensible même s'il demeure quelques zones d'ombre. Ne pensez-vous pas, par exemple, que les écoles municipales d'art de province auraient mérité d'être davantage aidées ? Mais, pour le reste, l'essor de la Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son, l'installation du Conservatoire national supérieur de Lyon, l'ouverture de l'école de danse de l'Opéra à Nanterre n'appellent que des éloges.

La troisième de vos priorités concerne les subventions du titre IV destinées au théâtre et à la musique.

J'observe avec satisfaction que le théâtre bénéficie de 21 millions de francs de mesures nouvelles, tandis que 11 millions de francs sont destinés aux orchestres et à l'art lyrique.

En effet, c'est en ce domaine, par ailleurs si sensible, de l'aide aux centres dramatiques nationaux, aux compagnies théâtrales, aux festivals, de l'appui apporté aux collectivités locales dans leurs efforts en faveur de la musique, que de pressants besoins étaient apparus ces dernières années et avaient créé un certain malaise.

Il fallait donc redresser le cap. Vous l'avez entrepris et je me réjouis tout particulièrement de l'une des conséquences : la promesse que vous m'avez faite de rétablir en deux ans la clé de répartition régissant le financement de l'ensemble orchestral de Paris ces dernières années, l'équilibre s'était rompu au détriment de la ville.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Chèque en blanc !

**Mme Françoise de Penafieu.** Monsieur le ministre, si votre budget est un bon budget et s'il apporte donc de réels motifs de satisfaction, il appelle aussi, vous vous en doutez, quelques interrogations que je me permets d'évoquer maintenant.

La plus importante concerne naturellement - et nous tous ici, quels que soient nos partis politiques, nous en faisons l'écho - le cinéma et la création audiovisuelle française.

En 1987, les crédits du titre IV destinés au cinéma et à l'audiovisuel s'élevaient à 218 millions de francs. En 1988, ils seront de 103 millions de francs. L'augmentation de 345 000 francs que vous consacrez au Centre national de la cinématographie n'effacera évidemment pas cette baisse que devrait, il est vrai, compenser une augmentation de la taxe sur les chaînes de télévision.

Vous le savez, monsieur le ministre, la profession cinématographique est inquiète, et à juste titre.

Dans le même temps où elle voit les salles de cinéma désertées, elle se plaint que certaines chaînes de télévision ne respectent pas le cahier des charges auquel elles sont astreintes.

**M. Bernard Schreiner.** Très juste !

**Mme Françoise de Penafieu.** Parallèlement, le déficit de la Société française de production s'est accru en 1987 parce que les commandes d'œuvres de fiction destinées à la télévision s'érodaient sensiblement.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Exact !

**Mme Françoise de Penafieu.** Que pensez-vous faire pour rassurer les milieux du cinéma français qui craignent un désengagement de l'Etat et, d'une façon générale, pour aider le cinéma à sortir des difficultés qu'il connaît actuellement ?

Par ailleurs, je n'ignore pas que les perspectives de la création audiovisuelle pour 1988 sont meilleures. Des crédits sont prévus et, dotée d'un bon budget, la septième chaîne pourra alors pleinement jouer son rôle. Néanmoins, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous disiez d'une manière très précise quelles sont dans ce domaine essentiel les perspectives pour 1988.

Il est un autre secteur de votre département ministériel qui suscite de légitimes interrogations, celui des arts plastiques.

La politique de votre prédécesseur, avec la création d'un établissement public, le Centre national des arts plastiques, jouant le rôle d'une administration centrale, avait permis au ministère de la culture de régenter souverainement, avec des

crédits substantiels, il est vrai, les commandes artistiques et les achats d'œuvres d'art. Il y avait là un réel danger, celui de la création d'un art bureaucratique et artificiel.

Je constate, en lisant les documents budgétaires, que les crédits destinés en 1988 au Centre national des arts plastiques diminuent de 86 millions de francs, tandis que les documents émanant de votre département font état d'une augmentation de 3 millions de francs destinés à l'organisation d'expositions. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur des contradictions qui sont, sans aucun doute, plus apparentes que réelles et, d'une façon plus générale, sur votre politique en matière d'arts plastiques ?

Entendez-vous, par exemple, maintenir intégralement les mécanismes très centralisateurs que vous avez trouvés en place ou bien, au contraire, naturellement sans susciter de brutales ruptures ni enlever à l'Etat les responsabilités qui doivent être les siennes, vous efforcez de revivifier le marché de l'art et l'initiative individuelle ?

**M. Jean-Jack Queyranne.** Quelle cruauté !

**Mme Françoise de Penafieu.** Permettez-moi de faire, pour terminer, une petite remarque.

Dans votre intervention, vous avez évoqué, comme certains de mes collègues, la place que tient Paris, dans la répartition générale des crédits culturels de votre ministère.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Nous y voilà !

**Mme Françoise de Penafieu.** Je souhaiterais que ce genre de remarque soit nuancé.

Si nous constatons aujourd'hui une disparité réelle entre les crédits accordés à la capitale et ceux qui sont attribués à la province, force est de reconnaître que les grands travaux sont en grande partie responsables de cette situation. Or, et vous le savez, jamais ces grands travaux n'ont été demandés ni par la Ville de Paris et sa municipalité ni, *a fortiori*, par les Parisiens, dont nous sommes l'émanation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Jack Queyranne.** Nous sommes très fiers des grands travaux ! Le musée d'Orsay et la Villette, c'est nous !

**Mme Françoise de Penafieu.** Par ailleurs, puis-je vous rappeler que Paris, à l'inverse de villes de province, ne bénéficie pas des avantages accordés notamment lors de la création de bibliothèques ou de conservatoires, ou tout simplement pour assurer leur fonctionnement ?

**M. Michel Berson.** C'est indécent !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Lamentable !

**Mme Françoise de Penafieu.** Paris est responsable à 100 p. 100 de ses cinquante-trois bibliothèques et de ses dix-sept conservatoires municipaux accueillant, pour leur part, plus de 14 000 adolescents. Alors que ces mêmes équipements sont aidés jusqu'à concurrence de 30 p. 100 ailleurs, en province, Paris ne bénéficie pas de cette aide. Je ne m'en plains pas : je constate simplement la situation et demande donc que l'effort que la Ville de Paris fournit soit pris en compte dans les discours.

Enfin, faut-il rappeler que Paris n'est pas une ville ordinaire ? C'est notre capitale. Elle est et reste un des trois grands phares culturels mondiaux.

Paris a un double aspect : elle est ville et elle est capitale. A ce titre, elle est, par exemple, la première ville de congrès du monde. Faut-il donc préciser que nos institutions, qu'elles soient nationales ou municipales, reçoivent un public parisien, mais surtout national et, bien sûr, international ? C'est notre fierté, mais cela inclut des charges que d'autres villes peut-être n'ont pas.

Je souhaiterais donc que ces trois facteurs soient pris en compte dans les discours que l'on tient sur notre capitale.

Une bonne politique culturelle se mesure à sa capacité de résister au dangereux attrait de « la nouveauté à tout prix » et de la multiplication des créations inutiles. Il y faut une certaine abnégation. Construire un opéra à la Bastille suscite plus d'intérêt, il est vrai, que sauver la Bibliothèque nationale ; créer une école nationale de création industrielle, quand on peut rénover à moindre coût et même profit, l'école des Arts décoratifs est sans doute un acte plus éloquent, mais il est sans objet. L'immobilisme n'est pas une vertu. La gesticulation non plus.

**M. André Fanton.** Très bien ! Mais, il n'est pas là, le gesticulateur !

**Mme Françoise de Panafiau.** Une bonne politique culturelle exige aussi que l'Etat, même le plus tolérant, s'efforce de multiplier les sources de décision pour éviter que son administration ne décide de tout et ne régentent tout. Les collectivités locales, les mécènes, les associations, les individus doivent pouvoir pleinement jouer leur rôle, non seulement de compagnons de route mais d'initiateurs pleinement responsables.

Monsieur le ministre, parce que vous avez compris et voulu que les missions premières et essentielles de votre département l'emportent sur toute autre entreprise, parce que vous vous efforcez de susciter et de favoriser les initiatives extérieures, votre politique est dans le bon chemin.

C'est pourquoi le groupe R.P.R. unanime approuve votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Hermier.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le ministre, aucun tour de passe-passe, et ils sont nombreux dans votre projet de budget, ne saurait masquer la réalité.

Depuis que vous avez pris vos fonctions, l'effort de l'Etat pour la culture n'a cessé de régresser : 420 millions de francs de moins avec le collectif budgétaire de 1986, 850 millions de francs en 1987, et un milliard de francs d'amputation encore dans le projet de budget pour 1988, soit une perte totale de 2 milliards 270 millions de francs.

Dans ces conditions, on comprend que vous souhaitiez parler d'autre chose, par exemple des secteurs que vous dites « prioritaires », le patrimoine, le rééquilibrage Paris-province, les enseignements artistiques. Eh bien, parlons-en quelques instants.

Le patrimoine ? Pour un tiers environ l'augmentation prévue des crédits sera absorbée par la restauration de la Cour carrée du Louvre qui relevait jusqu'à présent des grands travaux. Finalement, votre projet apportera peu à la restauration des monuments historiques, rien véritablement à leur entretien, rien à la recherche.

Le rééquilibrage des crédits entre la capitale et la province ? Question essentielle, en effet, quand l'enquête conduite il y a quelque temps par le département recherche de votre ministère montre que, de 1977 à 1985, Paris est passé de 46,2 p. 100 à 57 p. 100 des dépenses culturelles totales, alors que l'Île-de-France reculait de 14,6 à 10 p. 100 et les autres régions de 39,3 p. 100 à seulement 33 p. 100. Il y a donc beaucoup, beaucoup à faire, surtout si l'on a en vue l'irrigation de l'ensemble du territoire national, de tous les secteurs de la création vivante. Cela exige d'autres moyens, une autre ambition que les vôtres, à moins de confondre, comme vous le faites, monsieur le ministre, « rééquilibrage » et répartition différente de la pénurie...

Je pourrais formuler la même remarque pour les enseignements artistiques, grande question nationale en effet où le degré d'abandon a été tel depuis tant d'années - je pense en particulier aux arts plastiques, aux écoles d'art et naturellement à l'école - que ce que votre Gouvernement propose en crédits, en postes nouveaux d'enseignant et de formateur est franchement dérisoire par rapport aux besoins. Il faudrait, là encore, une toute autre ambition.

Voilà pour vos priorités, monsieur le ministre. Pour le reste, quels ravages !

Prenez le spectacle vivant, le théâtre, singulièrement maltraité. Le Syndéac fait par exemple observer que depuis 1984 les crédits du théâtre ont chuté de 17 p. 100. De nombreuses jeunes compagnies, superbement ignorées par le mécénat, cette duperie, sont sacrifiées.

Prenez la danse pour laquelle vous déclarez consentir un effort particulier. Elle manque, par exemple, de lieux. Jusqu'à présent elle trouvait accueil dans les centres d'action culturelle, les maisons de la culture. Or toute l'action culturelle décentralisée est confrontée à une régression considérable des moyens depuis 1984. Pire, pour obtenir des crédits publics, nombre de compagnies de danse doivent désormais présenter un projet soutenu par un sponsor.

Prenez la télévision : il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que vos beaux discours sur le « mieux-disant culturel » laissent place au cynisme du fric libéré de toute entrave. Ecoutez ce que déclarait M. Berlusconi, dès 1985 : « Pour

captiver le plus grand nombre possible de spectateurs pendant le plus longtemps possible, la télévision doit demander un effort mental minimum pour ne pas interférer avec les occupations habituelles. » Voilà la philosophie mercantiliste qui régnait désormais sur l'ensemble du système audiovisuel que vous avez livré - malheureusement, vos prédécesseurs aussi - aux Berlusconi, Hersant et autres Bouygues avec, comme conséquence, la négation brutale de toute production nationale, de toute création française, on le voit à l'état de la S.F.P., mais également avec comme conséquence l'uniformisation, le conformisme et le renforcement des tutelles partisans.

Quant au cinéma français, il est en péril grave, et vous voulez supprimer les 90 millions de crédits qui lui étaient jusqu'alors attribués. Ne venez pas nous dire, monsieur le ministre, comme vous l'avez fait en commission, pour justifier votre décision, que « dans les deux pays qui semblent surmonter la crise, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, aucun système d'aide publique n'existe ».

Vous savez bien pourquoi toutes les cinématographies occidentales ont été véritablement torpillées par les major-compagnies américaines, en tout premier lieu l'industrie cinématographique britannique, dont l'un des principaux responsables écrit dans un supplément du *Film français*, daté précisément du 23 octobre : « La domination américaine éclipse tout le reste... Faute de mesures draconiennes dans le budget du gouvernement pour 1988, l'industrie cinématographique britannique, qui a fait preuve d'un grand dynamisme face à tant d'adversité et qui possède un grand capital de talent, sera morte d'ici à 1990 ».

Vous savez bien également que la Grande-Bretagne est, avec l'Italie, le pays où la chute de la fréquentation des salles a été la plus catastrophique depuis les années cinquante.

Monsieur le ministre, ne jouez pas avec la vie du cinéma français ! Rétablissez les 90 millions d'aides qui lui sont indispensables ! La taxe sur les chaînes de télévision servira utilement à la création audiovisuelle et à la création cinématographique !

Comme si cette dégradation n'était pas suffisante, et alors que le nombre de journées de travail des artistes-interprètes est tombé de 60 000 en 1980 à 32 000 en 1986, vous allez au Canada proposer que les œuvres américaines diffusées en France ne soient plus doublées essentiellement dans les studios et par des acteurs français. Seule la réaction unanime et vigoureuse de la profession a pu vous contraindre à reculer.

C'est maintenant au tour des entreprises publiques et privées de l'audiovisuel de proposer qu'on supprime les maigres 25 p. 100 du salaire initial que les artistes-interprètes touchaient en cas de rediffusion de leurs œuvres, proposition qui soulève une légitime et considérable émotion dans toute la profession.

Pire, des directives européennes seraient à l'étude qui mettraient en cause le droit d'auteur - invention française depuis Beaumarchais - ou les quotas nationaux de diffusion, ce qui, soit dit au passage, confirme combien peut être meurtrière l'illusion que, dans la perspective du marché unique européen de 1992, une « Europe de la culture » serait la bonne parade à la vague déferlante des sous-produits culturels américains. Elle viserait au contraire, on le voit bien, sous couvert d'harmonisation, à mettre en cause des acquis, des droits qui font l'originalité française et, au bout du compte, à organiser la domination américaine.

« Qu'ils crévent, les artistes ! » lance le titre d'une pièce célèbre. Eh bien, monsieur le ministre, c'est au fond toute votre politique. Et je n'ai pas vraiment l'impression d'exagérer. Mardi dernier, ici même à l'Assemblée, avec André Lajoie et mon ami Jack Ralite, j'ai rencontré les organisations syndicales et professionnelles de la vie artistique ainsi que de nombreux artistes. Tous lancent le même cri, tous mesurent qu'au-delà du désengagement de l'Etat, dont témoigne votre budget, il y a la volonté de faire prévaloir chez nous le système américain pour lequel vous éprouvez, à vous lire, tant d'admiration, fondé sur la domination sans partage de l'argent, du business, des fondations, sorte de « berlusconisation » de toute la vie culturelle accompagnée d'un Disneyland pour le loisir des jeunes.

Tous ont la conviction que la mise en œuvre, à une vitesse effrayante, de cette politique, que cette « marée noire » de l'argent qui investit désormais tout notre univers culturel, menace d'effacement les bases même de l'identité culturelle

française, de ce qui fait une culture vivante, c'est-à-dire tout à la fois la vigueur de la création contemporaine dans tous les domaines et sa rencontre avec un peuple de mieux en mieux apte à en être le partenaire actif.

Avec les artistes, monsieur le ministre, nous refusons ce saccage. Nous affirmons avec force la nécessité de faire prévaloir une responsabilité publique et nationale dans l'ensemble des activités qui concourent à l'expression et à la diffusion de la culture.

Courage de la création ; lutte opiniâtre contre toute ségrégation, toute inégalité culturelle ; recherche de formes nouvelles de financement de la vie de la culture ; décentralisation authentique ; défense de l'identité culturelle française et coopération avec toutes les cultures du monde ; liberté pour la culture : voilà les axes majeurs de l'autre politique culturelle que, pour notre part, nous proposons au pays.

Nous nous félicitons, pour conclure, que le monde de la culture se mobilise plus massivement que jamais contre votre politique, contre les agressions de l'argent, et que monte de toute part cette exigence d'une responsabilité publique et nationale en matière de culture.

Pour notre part, nous soutenons toutes ces luttes qui s'amorcent et qui vont sans aucun doute gagner en ampleur avec l'appel à la grève de l'ensemble des syndicats d'artistes pour le 16 novembre, afin de vous empêcher d'aggraver la situation des artistes. De même, nous soutiendrons « Le Zénith pour la culture » qui, le lundi 16 novembre justement, rassemblera artistes et publics par milliers pour proclamer les droits inaliénables de la culture, de la création artistique, des artistes et des peuples.

Oui, quelque chose, assurément, est en train de naître qui, inconstamment, vous inquiète : un rassemblement inédit des artistes et des publics pour défendre la France et sa culture ! Entre les affairistes, l'argent-roi et le développement culturel du pays, il faut, en effet, choisir. On connaît trop votre choix ! Vous savez le nôtre. Nous ne voterons pas votre projet de budget.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Philippe Lachenaud.

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Décidément je n'ai guère de chance : je dois toujours intervenir après une présentation caricaturale du budget de la culture. C'est le cas cette année, comme l'an dernier.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est bien : ainsi vous pouvez rétablir la vérité !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Monsieur le ministre, je me réjouis d'avoir l'honneur, au nom de l'U.D.F., d'intervenir sur le projet de budget de la culture. Votre second budget est un budget marqué par le sérieux et par la continuité. En même temps, par comparaison aux années antérieures, c'est un budget de réorientation, en rupture avec les erreurs passées, la « politique-spectacle », qui n'était pas exempte de gaspillages et de « gadgets ».

**M. Gérard Kuster.** Exactement.

**M. Bernard Schreiner.** Demandez donc aux professionnels !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Monsieur le ministre, c'est un bon budget que vous nous soumettez ; il est possible de le montrer en examinant les principaux chiffres.

Je vous ai écouté avec attention, en effet, et j'ai bien noté quelles priorités vous énonciez ainsi que les chiffres essentiels. Le budget de la culture, cette année, une nouvelle fois, progresse plus vite que les autres : globalement, de 3,4 p. 100. Les autorisations de programme d'équipement progressent plus vite. Les actions tournées vers l'avenir, crédits de fonctionnement et autorisations de programme, croissent plus vite, et atteignent le taux de 7,8 p. 100 par an.

Tout cela est vrai, sans même compter les dispositions fiscales très positives adoptées l'an dernier. Leur effet se fera essentiellement sentir en 1988. Le produit devrait représenter plus de 800 millions de francs.

Notre appréciation globale de l'effort consenti est donc positive. Les crédits sont en très nette progression. Il y a plus : sur les « grands projets », j'ai une appréciation légèrement différente de celle de M. Fuchs, dans la mesure où la reconversion des crédits et la diminution des moyens affectés à la réalisation de ces grands projets me semblent constituer un élément positif. Le poids des grands travaux s'allège.

**M. Alain Billon.** Cela vous démange, les grands projets !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Que les crédits affectés aux grands projets passent de 1,5 à 1 milliard de francs est un bon signe. Il y a vraiment une réorientation et une reconversion.

Certes, on peut s'interroger sur ce qui se passera au cours des années suivantes. Les budgets de fonctionnement des grandes institutions nationales comme le musée d'Orsay, le parc de la Villette, l'Opéra de la Bastille suivront-ils ? Pour ma part, j'en suis persuadé, la preuve étant déjà donnée par le projet de budget de 1988. Dès l'année prochaine, en effet, tous les moyens nécessaires ont été prévus pour le fonctionnement des grandes institutions, sans préjudice pour la croissance des autres crédits tout en permettant un rééquilibrage au profit de la province. Bien qu'élu de la région parisienne, je suis favorable, monsieur le ministre, à ce rééquilibrage vers la province. (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Gérard Kuster.** Bravo !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Après cette appréciation globale, je tiens à souligner que deux de vos priorités, monsieur le ministre, nous tiennent également à cœur : les enseignements artistiques et la loi sur le patrimoine.

La priorité que vous accordez aux enseignements artistiques montre une nouvelle fois que vous êtes tourné vers l'avenir, vers la jeunesse : accorder 90 millions de francs à l'enseignement artistique sur un effort global de l'État, qui atteint 200 millions de francs, c'est une étape marquante.

Par ailleurs, je me réjouis vraiment de la loi de programme relative au patrimoine monumental. Pendant quelques années j'ai eu la responsabilité des monuments historiques en France, lorsque j'étais directeur de l'architecture.

Je connais donc notamment l'état des cathédrales. A cet égard, la progression d'environ 27 p. 100 des crédits d'équipement prévue par la loi sur le patrimoine représente une étape fondamentale. Voir les crédits passer de 731 millions de francs à 931 millions de francs d'un budget à l'autre constitue une opération exceptionnelle. Cela ne s'est jamais vu.

**M. Michel Berson.** Ce n'est pas sérieux ! L'augmentation ne compense même pas les coupes faites l'année dernière !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** De même, l'effort de 5 milliards de francs sur cinq ans...

**M. Michel Berson.** Et la baisse de l'an dernier !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** ... je peux l'apprécier en praticien, monsieur le ministre, connaissant bien toute la richesse des cathédrales, des châteaux et du patrimoine en France : cet effort exceptionnel correspond d'ailleurs à une volonté très profonde de tous ceux qui veillent à la conservation de nos monuments historiques. Depuis des années, les acteurs concernés ont analysé le patrimoine, avec l'aide de l'informatique, et mesuré exactement l'effort financier nécessaire.

**M. Michel Berson.** Des mots ! Des mots !

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Non pas, pas du tout, des réalités ! Et vous le verrez demain avec les chantiers qui fleuriront, soyez-en sûr, à travers toute la France. Ils donneront du travail aux métiers d'art et aux entreprises du bâtiment employant des ouvriers très qualifiés dont nous disposons encore en France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Pierre Mauger.** Très bien ! Il serait temps de remettre les pendules à l'heure.

Maintenant, j'évoquerai huit problèmes. (*Sourires*)

**M. Jean-Jack Quayranne.** Seulement ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** J'espère ne pas être trop long, monsieur le ministre, et ne pas trop vous inquiéter.

**M. Jean-Jack Quayranne.** Non, M. Léotard n'est jamais inquiet ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Il faut évidemment éviter de céder à la tentation de demander davantage de crédits.

D'abord, monsieur le ministre, je vous parlerai de la danse. Vous avez décidé, à très juste titre, d'intensifier l'effort de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des communautés en faveur de la danse. Vous avez nommé une déléguée, que je connais bien : je la sais très qualifiée, très dynamique. Elle possède une très grande expérience professionnelle. Vous avez accru les crédits de plus de 53 millions de francs, c'est très significatif.

Vous avez annoncé le dépôt à l'automne d'un projet de loi sur la danse. Nous nous en réjouissons. A ce propos, permettez-moi d'évoquer deux problèmes majeurs, celui de l'aide aux compagnies et celui des écoles de danse.

Ces écoles sont, le plus souvent, municipales, intercommunales ou associatives. Très souvent, elles sont intégrées dans des écoles de musique. Leur problème majeur, c'est le financement, et la difficulté est grandissante en raison d'une demande extraordinaire des jeunes. La solution, me semble-t-il, serait d'engager un dialogue avec les villes et les départements, notamment dans le cadre de conventions dont je reparlerai tout à l'heure, pour que vous conjuguez vos efforts avec ceux des départements et des villes. Vous trouverez, j'en suis certain, des collectivités territoriales dynamiques prêtes à fournir un effort particulier au cours de l'année de la danse.

Les compagnies indépendantes, maintenant. Petites ou moyennes, elles se développent et se multiplient. J'ai cru lire dans le projet de budget que des crédits supplémentaires d'un montant d'un million de francs leur seraient alloués.

Monsieur le ministre, c'est insuffisant. Les demandes seront très importantes. Je ne fonde pas d'espoir sur la « réserve parlementaire » - je n'ai jamais obtenu quoi que ce soit à ce titre et je connais les difficultés de cette procédure. Alors, jouez sur l'effet de multiplication. Proposez aux responsables dans les départements un contrat d'aide : pour cent francs que vous accorderez, ils donneront cent ou deux cents francs.

Trois autres points, et j'essaierai de ne pas dépasser, monsieur le président, le temps qui m'est imparti.

**M. le président.** Je vous en remercie à l'avance ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** D'abord, les conventions régionales et départementales. Vous avez, monsieur le ministre, évoqué au cours de votre audition par la commission des affaires culturelles le projet de convention avec l'Ile-de-France. Nous y sommes très attachés et nous regrettons - nous en avons parlé, cet été, avec le président du conseil régional - qu'elle n'ait pu être signée - mais je sais que ce n'est pas de votre fait, d'ailleurs -, car c'est un document important pour l'avenir de la culture dans la région. Puisqu'elle n'est pas encore totalement élaborée, je me permets d'avancer quelques suggestions : d'une part, qu'on n'oublie pas certains projets qui étaient inscrits dans « Patrimoine 2000 » et qui pourraient trouver là leur place ; d'autre part, qu'on essaie, pour lui donner encore plus d'impact, d'y associer, au moins en les informant - je ne dis pas les faisant participer à sa signature - les responsables des affaires culturelles des départements de la région Ile-de-France.

Le Val-d'Oise, avec un million d'habitants et un budget proche de 2 milliards de francs, dont une part élevée est consacrée à la culture, pourrait bénéficier grâce à cette convention de l'effet multiplicateur que j'évoquais à l'instant.

Les conservatoires nationaux de musique, ensuite. Nous avons appelé votre attention à plusieurs reprises sur le niveau de l'enseignement professoral et la qualification des professeurs. Le risque, comme dans toute institution, réside dans le fait que la sélection, le choix des enseignants, ne répondent pas totalement aux critères de qualité, que les meilleurs ne soient pas retenus, qu'un peu d'esprit moyen ou de « fonctionnarisation » conduise à écarter les plus capables, ceux qui jouissent du meilleur renom national et international. Pour éviter cette déviation qui pourrait porter atteinte au renom de ces conservatoires nationaux, comme ceux de Paris ou de Lyon, par exemple, voici quelques suggestions.

Premièrement, confirmez que le troisième cycle de formation est bien d'un excellent niveau et qu'il le restera.

Deuxièmement, modifiez la composition de la commission de sélection des professeurs en faisant appel à plus d'éléments extérieurs de très haut niveau.

Troisièmement, envisagez la création d'un statut de professeur associé. On a rencontré les mêmes difficultés dans les universités pour faire appel aux chefs d'entreprise ou à des personnalités de très haut niveau. La solution a été trouvée grâce au statut de professeur associé.

Les centres culturels de rencontre, enfin. Vous ne serez pas étonné que je m'y intéresse puisque, vous le savez, j'ai la lourde responsabilité d'assumer la trésorerie de la fondation Royaumont. Vous avez décidé, à juste titre, je crois, de regrouper leurs crédits. Je me donc suis efforcé de retrouver mes petits (*Sourires*) dans ce projet de budget, c'est-à-dire les différents crédits venant de la direction du théâtre, de la direction de la musique maintenant regroupés à titre de la D.A.G.E.C. Je n'y suis pas parvenu. Peut-être pourrez-vous me rassurer sur un point. J'espère en tout cas que ce groupement n'entraînera pas de réduction et que, bien au contraire, vous encouragerez, en 1988, les efforts de ces centres qui, je puis vous l'assurer, ne ménagent pas leurs efforts et savent innover.

Je n'ai pas le temps d'évoquer d'autres sujets, les archives, les musées ethnographiques et les petites compagnies de théâtre.

Je tiens simplement à conclure, monsieur le ministre, en vous disant que votre projet de budget est bon,...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Après tout ce que vous venez de dire !...

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** ... tourné vers l'avenir que, bien évidemment, l'U.D.F. apporte son soutien à votre action et votera les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Monsieur le président, monsieur le ministre, hier, les exploitants de salles ont manifesté avec force leur colère et, abstraction faite de certains propos, peut-être excessifs, en ce qui vous concerne, comment ne pas comprendre leurs inquiétudes et comment ne pas les partager ?

Alors que nos voisins italiens, anglais, allemands regardaient disparaître, catastrophés, leur industrie cinématographique, la France a réussi ce tour de force de rester au deuxième rang des pays occidentaux pour la production de films.

Cette place n'est pas miraculeuse ; elle est due à plusieurs éléments : le rôle de l'Etat, un système d'aide à la production tout à fait exemplaire que nous avons renforcé en 1984 et 1985 ; des cahiers des charges très stricts concernant le partenaire audiovisuel, un bon réseau de salles irriguant toute la France.

Aujourd'hui, cet édifice fragile est secoué d'autant plus violemment que le nouveau paysage audiovisuel français, le vôtre, a déstabilisé brusquement et d'une manière anarchique l'ensemble du système.

Certes, la crise ne date pas d'aujourd'hui. Mais vous l'avez accélérée.

Les chiffres sont connus : 20 p. 100 d'entrées en moins au cours du premier semestre 1987, ce qui représente une perte de 881 millions de francs en recettes. Nous atteindrons cette année, avec 135 millions d'entrées, le chiffre le plus bas de la fréquentation des salles. Avec, comme première conséquence, la fermeture de plusieurs centaines de salles.

Des villes moyennes vont vivre dans un véritable désert cinématographique. Vous avez eu, monsieur le ministre, des paroles malheureuse en commission sur le fait que nous possédions peut-être un trop grand nombre de salles.

Peut-être faut-il réexaminer aujourd'hui le principe des « complexes multisalles » qui a assuré, au cours des années 1970, la survie d'un cinéma très diversifié. Peut-être faut-il revenir à de plus grandes salles mieux adaptées à l'évolution du public, mais avec le danger de voir privilégier les films à grand spectacle, spécialité de l'industrie américaine, au détriment des films d'auteurs.

Mais la salle reste indispensable à l'avenir du cinéma et elle n'est pas dépassée. L'exemple américain le démontre : ce pays qui joue un rôle de leader dans le domaine audiovisuel voit aujourd'hui, après une période de baisse, une relance de la fréquentation des salles et un développement des salles.

Hier, les exploitants ont exprimé des revendications précises dont trois nous paraissent tout à fait pertinentes : l'abaissement de la T.V.A., la diminution du nombre de films à la télévision - plus de 1 300 films sur les chaînes

françaises, chiffre exceptionnel dans le monde occidental - un soutien de l'Etat pour l'industrie cinématographique et pour la petite exploitation afin d'éviter un véritable désert cinématographique dans plusieurs régions françaises.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre aujourd'hui à ces demandes des exploitants.

Mais pour faire déplacer des spectateurs dans les salles, il faut de bons films. Vous insistez sur la bonne santé du cinéma français. C'est une fausse vision de la situation, et cela pour plusieurs raisons.

La baisse de fréquentation des salles aura des répercussions sur l'industrie cinématographique et les ressources provenant de la télévision ou de la vidéo ne pourront alimenter d'une manière décisive la production des films.

Les rapports entre le cinéma et la télévision ne sont pas satisfaisants. Ils se font au détriment du cinéma qui est devenu une véritable banque de la télévision.

Les cahiers des charges des chaînes privées de télévision ne sont pas respectés. Les chiffres fournis par la C.N.C.L. pour les six premiers mois de l'année le montrent amplement. Aucune des chaînes privées - parce qu'elles sont commerciales - ne respecte aujourd'hui les règles concernant la diffusion des films français ou provenant de la C.E.E.

Aucune chaîne privée ne respecte aujourd'hui les règles concernant leur quota d'heures de création et de production.

Comment, à partir de ce constat, pouvez-vous rester optimiste pour l'avenir de notre industrie cinématographique et des programmes ?

Comment, alors que la crédibilité de la C.N.C.L. est en cause, pouvez-vous affirmer que les règles du jeu seront respectées ? Personne ne le croit, surtout pas, d'ailleurs, les responsables des chaînes commerciales et ils le disent ouvertement.

C'est donc au moment où l'ensemble de la profession éprouve un réel malaise que l'Etat choisit de se désengager de l'aide au cinéma par un tour de passe-passe indigne d'un ministère comme le vôtre.

L'année dernière, vous aviez promis que la taxe parafiscale sur la publicité à la radio et à la télévision, serait un « plus » destiné à la création. Or vous en faites aujourd'hui une manne de substitution.

Le compte de soutien qui doit profiter à l'ensemble de la création cinématographique et audiovisuelle voit, du fait de ce désengagement de l'Etat, la part destinée au cinéma augmenter fortement au détriment de l'audiovisuel qui pourtant - et nous le verrons la semaine prochaine - en a bien besoin.

Vous devez donc revenir sur votre décision et rétablir l'aide de l'Etat. Nous pensons, avec les professionnels, que le combat n'est pas perdu. Vous avez le choix entre l'abandon du cinéma français et la relance d'une industrie et d'un marché.

Le groupe socialiste, lui, a fait son choix. Nous attendons le vôtre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est Mme Yann Piat.

**Mme Yann Piat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la vie d'un peuple, d'une nation se doit d'être ponctuée de repères culturels, il y va de son identité. On ne peut éternellement exister sur les restes du passé. L'histoire est ainsi faite qu'elle juge les civilisations à la lumière des témoignages culturels que lui laissent les hommes.

Que représente pour nous une civilisation dont nous n'aurons plus trace ? Rien, bien sûr, rien, car tout n'est que souvenirs, et ceux-ci se construisent au présent, pour la mémoire des générations futures.

Cela étant, si impérieuse soit-elle, la nécessité d'engager une politique culturelle ne doit pas conduire l'Etat à dépenser à tout va ses crédits, comme par exemple chaque fois qu'une association naissante est frappée du sceau de la culture. Il serait bon, je le crois, de rompre là avec un nouveau réflexe, digne des réflexes de Pavlov.

Toute politique est fondée sur des choix et, en aucun cas, ceux-ci ne demeurent éternels. Des subventions sont accordées aux associations, pour des missions. Par là même, l'Etat accorde au préalable sa confiance et il lui appartient de vérifier que celle-ci n'a pas été trahie. Tout cela suppose que soient exercés des contrôles, et ce n'est pas être despo-

tique que de vérifier si telle ou telle association n'est pas, en réalité, qu'une simple boîte à lettres, pour ne pas dire moins pudiquement, qu'un simple tiroir-caisse.

Au regard du contribuable, l'administration, bien sûr, ne vole pas, tout est parfaitement en règle, parfaitement comptabilisé. Simplement, elle pêche par ignorance, ignorance des activités des associations qu'elle subventionne, ignorance de leurs travaux, de leur réalité, de leur qualité.

De toutes ces associations, elle ne connaît que les postes comptables, l'intitulé, le numéro de compte bancaire et le montant de la dotation. Lorsqu'il y a escroquerie comme dans l'affaire du Carrefour du développement, par exemple, c'est par la presse qu'elle l'apprend.

Non, l'administration ne ment pas. Elle a même l'honnêteté de publier tous les deux ans un document dans lequel elle semble se tourner elle-même en dérision. Le voici : c'est ce que l'on a coutume d'appeler le « jaune des associations », qui n'est ni plus ni moins que le répertoire de toutes les associations.

Pour la culture, c'est la corne d'abondance : pas moins d'une centaine de pages qui ne manquent pas d'effrayer le profane quand il les découvre. Je pose d'ailleurs la question : existe-t-il un ministre, un député, qui soit capable dans les quarante-huit heures de m'éclairer sur les activités, si elles en ont une d'ailleurs, des associations suivantes. J'en ai pris quelques-unes au hasard, que vous trouverez dans cet annuaire.

Page 181, association de l'amicale des Indiens picards, 108 000 francs.

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est chez M. Mexandeau ! *(Rires.)*

**Mme Yann Piat.** Vous avez une réserve d'Indiens chez vous, monsieur Mexandeau ?

**M. Louis Mexandeau.** Les Indiens picards méritent d'être défendus ! *(Sourires.)*

**Mme Yann Piat.** Page 145, association 4 litres 12, 378 000 francs ; page 101, association Zigzag dans la savane *(Sourires)*, 10 000 francs - je constate qu'aller faire des zigzags dans la savane coûte moins cher que d'aller voir les Indiens chez M. Mexandeau ; page 96, association du Territoire du mètre carré *(Même mouvement)*, 80 000 francs ; page 184, association Tolart - avec un t -, 100 000 francs.

Il y en a bien d'autres. Nous aurions pu nous amuser à parcourir tout le répertoire. Tout cet argent, cette opulence, ces subventions existent, hélas ! bien souvent au détriment de ceux qui les mériteraient vraiment.

Je ne fais pas ici, monsieur le ministre - soyons bien d'accord - le procès de la culture mais celui de la dispersion, de la désorganisation, de l'ignorance, bref de la technocratie. Il faudrait que le Parlement ait pour le moins la possibilité de vérifier la réalité des activités des associations qu'il subventionne et pourquoi pas d'ailleurs l'opportunité de ces subventions. De même il faut en finir avec la tacite reconduction.

Aucun gouvernement aujourd'hui, pas plus qu'hier et sans doute pas plus que demain, n'échappera à une rigoureuse gestion des finances publiques. Il ne faut pas qu'il soit dit que la représentation nationale, dont le contrôle strict des deniers publics est le premier devoir, a manqué sa mission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national. [R.N.] )*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Billon.

**M. Alain Billon.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun artifice ne parviendra à masquer la réalité du budget de la culture de 1988. Pour la deuxième année d'affilée, sa part baisse dans l'ensemble du budget dont il ne représente plus que 0,79 p. 100, ainsi que l'a montré mon collègue M. Queyranne tout à l'heure.

En d'autres termes, la réduction des sommes affectées aux grands projets n'a pas été compensée contrairement aux souhaits du Président de la République.

C'est précisément au sort des grands projets ou des grands travaux d'architecture et d'urbanisme que je voudrais consacrer mon intervention.

Ces grands projets, que le monde entier admire et nous envie, n'en déplaît à certains, et contre lesquels certains membres du gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, même de si sournoises batailles, ne sont pas tous nés en 1981.

C'est l'honneur de la gauche d'avoir repris et mené à bien le musée d'Orsay, la Cité des sciences et de l'industrie à La Villette ou l'Institut du monde arabe, projets conçus sous le septennat précédent.

**M. Louis Mexandeau.** Très bien !

**M. Alain Billon.** C'est l'honneur de la gauche d'avoir amplifié ce programme, de l'avoir enrichi à Paris et en province pour en faire le symbole de ce que la France pouvait produire de meilleur aujourd'hui pour éclairer la voie des générations nouvelles.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Très bien !

**M. Alain Billon.** A son tour, la droite, en revenant aux affaires, recueillait en héritage ce programme immense et multiforme en cours de réalisation. Et c'eût été son honneur de le reprendre pour le mener à bien en l'enrichissant à son tour. Hélas ! Il en est allé différemment et les grands travaux, qui n'appartiennent à aucun parti et qui sont le patrimoine de tous les Français, sont devenus le champ clos des crispations passées et des velléités de réactions politiques et idéologiques de la majorité.

**M. Gérard Kuster.** Mais non !

**M. Alain Billon.** Au nom des économies à réaliser, on a souvent fait n'importe quoi, occasionnant retards et surcoûts considérables, tout en donnant l'impression de l'irrésolution, de la confusion et des contradictions les plus aiguës.

Jugeons-en sur pièces objectivement.

Parmi les réussites, celle du musée d'Orsay est éclatante et incontestable.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**M. Alain Billon.** L'Institut du monde arabe, qui va être inauguré à la fin de ce mois, fait aussi partie de ces réussites, mais toutes les incertitudes sur son fonctionnement et son contenu ne sont pas levées.

A la Tête Défense, en revanche, vous avez supprimé d'un trait de plume le Carrefour de la communication dont le Sénat, où vous étiez majoritaires, avait pourtant voté la création. Mais vous n'êtes pas à une contradiction près !

A La Villette, le seul équipement du parc qui ne pose pas de problème pour le moment, c'est la Cité de la musique, ou plutôt sa première phase. Pour le reste du parc, c'est une autre affaire. Vous vous êtes borné à reconduire pour 1988 les crédits de fonctionnement de 1987 prévus pour six mois seulement. Comment voulez-vous que l'on s'en sorte dans ces conditions ? Vous ne songez qu'à vous désengager, alors que la Ville de Paris, elle, refuse de s'engager, comme si La Villette n'était pas le plus grand parc de Paris, comme si La Villette, c'était dans la lune ! C'est lamentable.

J'en viens au Grand Louvre.

Pour faire le Grand Louvre, il fallait que le ministre des finances consente à déménager à Bercy dans les magnifiques locaux prévus à cet effet. Or, malgré leur qualité, votre collègue, M. Balladur, a trouvé ces locaux indignes de lui. Il a donc refusé d'aller prendre ses quartiers à Bercy. Voici des équipements qui sont construits et qui ne trouveront pas la destination pour laquelle ils étaient conçus.

Mais, surtout, le fait qu'il demeure dans les locaux du palais du Louvre prive le projet du Grand Louvre de toute cohérence. Le dispositif central de distribution prévu sous la pyramide devient un dispositif latéral sans objet. Finalement, après tout ce gâchis, un compromis a été trouvé laborieusement avec le ministre des finances.

**M. Jean-Jacques Queyranne.** Chassez Balladur !

**M. Alain Billon.** Une moitié des services quittera le Louvre à la fin de l'année 1988, le reste, avec le ministre, se repliera sur une moitié de l'aile Richelieu. Jusqu'à quand ? Que de temps perdu pour en arriver là ! Que de retard pris sur le chantier ! Le coût de ces attermoissements ? Soixante-dix millions de francs. Le coût d'une réinstallation ailleurs du ministre, plus tard ? Un milliard de francs ! Pour un Gouvernement qui se veut économe, c'est tout de même un peu gênant !

Les autorisations de programme s'élèvent, elles, pour le Grand Louvre, à 127,4 millions contre 256 l'an dernier, soit une baisse de 50 p. 100. Aussi, bien que 67 millions d'autori-

sations de programme lui soient accordés sur la ligne du patrimoine monumental, cette somme risque d'être insuffisante pour achever la première phase des travaux.

Si, pour la deuxième phase de travaux, le même rythme prévaut, il faudrait environ vingt ans pour achever le Grand Louvre.

Les crédits de paiement sont presque maintenus par rapport à l'an dernier. Je n'insisterai pas sur ce point.

L'ensemble de cette dotation ne permet pas de faire procéder aux études nécessaires pour l'installation du musée dans les locaux qui seront libérés par le départ d'une partie du ministère des finances à la fin de l'année prochaine.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne vous permet donc pas de vous conformer aux accords que vous avez conclus et remet en cause, malgré tous vos efforts apparents, la cohérence à ce projet.

Pourtant, le projet du Grand Louvre n'est pas celui qui est le plus mal servi.

Le comble de l'incohérence est atteint avec l'Opéra de la Bastille.

Lors de votre arrivée au ministère de la culture, monsieur le ministre, vous demandez un rapport à M. Chevillon sur ce projet. Il conclut, à la stupéfaction générale, que le Palais Garnier peut rester le principal équipement lyrique de Paris et que la Bastille peut être réaffectée à une salle polyvalente. Il est donc décidé que la salle modulable, que les ateliers seront supprimés par souci d'économie et que les espaces initialement réservés à cet effet seront attribués à des établissements privés qu'ils affecteront à d'autres activités. Les travaux sont retardés, occasionnant évidemment des surcoûts considérables. Puis, en avril dernier, vous commandez un nouveau rapport à M. Soubie, actuel président du Palais Garnier et président de l'établissement public de l'Opéra de la Bastille. Ses conclusions sont diamétralement opposées au rapport Chevillon. Il conclut que l'Opéra de la Bastille a vocation à être le premier équipement lyrique de Paris et qu'il serait donc bon que des créations y soient faites. Nous en sommes là. Le projet qui se poursuit actuellement est celui remanié en août 1986. Les retards cumulés et les attermoissements font que le projet réduit par mesure d'économie coûtera finalement aussi cher dans sa version actuelle tronquée, sans la salle modulable et sans les ateliers, que le projet initial complet. Bravo ! Si c'est cela la gestion libérale, eh bien, je crains qu'elle ne perde quelques adeptes !

Faute de temps, monsieur le ministre, je ne dirai qu'un mot sur les grands projets qui, à l'exemple de ceux de la capitale, ont fleuri en province.

**M. le président.** Concluez, mon cher collègue.

**Alain Billon.** Alors qu'il aurait fallu encore accentuer l'effort exceptionnel accompli depuis 1985, celui-ci faiblit, ce qui réduit vos propos sur le rééquilibrage en faveur de la province à un aimable bavardage. Comme chacun pourra le constater, le bilan de votre politique dans le domaine des grands projets n'est guère brillant. Œuvre symbolique de notre époque, acte de foi dans la civilisation urbaine, vitrine de la technologie française de pointe, mais aussi puissant instrument de lutte contre la crise avec les milliers d'emplois qu'elle génère, la politique des grands projets a désormais la démarche hésitante d'un homme ivre. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Plusieurs des projets parmi les plus prestigieux se réalisent dans l'incohérence et, ô ironie ! dans un gaspillage d'énergie et d'argent inacceptable. Demain, ils risquent de sombrer totalement et même de fermer, faute d'avoir vu se dégager les crédits nécessaires à leur simple fonctionnement.

Alors, monsieur le ministre, il serait grand temps de changer de politique. Votre projet de budget, malgré vos propos rassurants, ne le permet pas. Vous n'avez pas voulu ou pas pu imposer la continuité en matière de politique culturelle dans les grands projets. Craignez que les Français qui y sont très attachés ne sachent, le moment venu, en tirer toutes les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Calmat.

**M. Alain Calmat.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur les moyens financiers dégagés au profit des enseignements artistiques.

En présentant les objectifs de son Gouvernement à la tribune de l'Assemblée nationale le 9 avril 1986, le Premier ministre laissait entendre qu'il serait le « Jules Ferry de l'initiation et de la pratique artistique ». M. Chirac annonçait pour cela l'élaboration d'une loi de programme.

Nous ne pouvions qu'apprécier cette reconnaissance officielle au sein de notre société des enseignements artistiques, ainsi que l'affectation des moyens humains et financiers indispensables à leur développement.

Seulement, voilà ! Après seize mois de maturation et de vieillissement, la loi de programme disparaît, et seul un projet de loi, véritable flou artistique, de treize articles apparaît.

**M. Gérard Kuster.** Qu'avez-vous fait pendant cinq ans ?

**M. Alain Calmat.** Oh ! Il y aurait beaucoup à dire !

Ce projet de loi, dépourvu de toute portée concrète, en retrait sur les propositions formulées par Marcel Landowski, est sans doute le résultat des moyens financiers qu'on lui donne. Alors, monsieur le ministre, une loi, pour quoi faire ?

Certes, vous annoncez comme mesure accompagnant votre projet de loi sur les enseignements artistiques - acceptons-en l'augure - un effort de 2 milliards de francs sur dix ans. Mais cette intention positive se trouve en fait très affaiblie par la réalité des chiffres.

En effet, les moyens dégagés au titre du projet de loi de finances pour 1988 par le Gouvernement pour les enseignements artistiques proviennent d'un redéploiement des crédits de l'éducation nationale pour 74 millions de francs, dont 7,8 millions de francs à l'enseignement privé, de la jeunesse et des sports pour 37 millions de francs - dites mesures nouvelles -, et d'une dotation prise sur les résultats de la privatisation de TFI et à ce qui a été enlevé au cinéma, ce qui n'est pas fait, soit dit en passant, pour remédier à la grave crise que le cinéma connaît actuellement.

En réalité, sur les 200 millions de francs annoncés à coup de publicité pour les enseignements artistiques pour 1988, votre budget dégage seulement 90 millions de francs, dont 75 millions de francs en dépenses ordinaires du titre III et IV, 23 millions de francs pour les opérations conjointes avec l'éducation nationale.

Par ailleurs, il convient de remarquer que les 37 millions de francs affectés au budget de la jeunesse et des sports sont en fait annulés, puisqu'ils servent à un ajustement aux besoins de 39 millions de francs environ.

Je vous rappelle que sous l'action de votre prédécesseur, en 1982, le ministère de la culture affectait 100 millions en mesures nouvelles pour deux disciplines : musique et arts plastiques. En 1986, avant votre collectif budgétaire, plus de 287 millions de francs étaient prévus pour les actions régulières de ces deux disciplines.

En conséquence, si l'Etat ne peut plus assurer le financement d'un tel projet, comme le prouve aujourd'hui votre désengagement budgétaire, on peut s'interroger, monsieur le ministre, sachant que vous ne pourrez pas toujours piocher dans la manne des privatisations, sur ce que seront, dans un proche avenir, les véritables moyens financiers mis à la disposition des enseignements artistiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : culture et article 41 (*suite*).

Annexe n° 11. - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome VII, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports : environnement.

Annexe n° 24. - M. Alain Richard, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome IX, de M. Georges Le Baill, au nom de la commission de la production et des échanges.

Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

